



UNIVERSITÉ DE NANTES

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
Cellule d'appui aux affaires institutionnelles

DÉLIBÉRATION N°2018-06-29-1
du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes

Séance du 29 juin 2018

**POINT 1 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
20 AVRIL 2018**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le code de l'Éducation ;
VU les statuts de l'Université de Nantes ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE à l'unanimité avec 31 voix pour le procès-verbal du Conseil d'Administration du 20 avril 2018, tel qu'annexé.

À Nantes, le 29 juin 2018

Le Président de l'Université de Nantes

Olivier LABOUX



Extrait transmis au Recteur Chancelier des Universités le : **+ 9 JUIL. 2018**
Affiché le : **+ 9 JUIL. 2018**



UNIVERSITÉ DE NANTES

PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITÉ

SÉANCE DU VENDREDI 20 AVRIL 2018

PV N°402

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE
EN ASSEMBLEE PLENIERE DU 20 AVRIL 2018

Le Conseil d'Administration de l'Université s'est réuni au siège de la Présidence de l'Université, sous la présidence de M. Olivier LABOUX, Président de l'Université de Nantes, siégeaient à ses côtés, M. Mohamed BERNOUSSI, 1^{er} Vice-président, Vice-président du Conseil d'Administration, Monsieur Olivier GRASSET, Vice-président Recherche et M. Dominique AVERTY, Vice-président Formation et Vie universitaire

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 25 MEMBRES

AFFILE Bertrand	Pers. Ext.	Nantes Métropole
ARTEAUD Nolwenn	Etu. T	UFR Histoire, Histoire de l'Art et Archéologie
BARON Marie-Hélène	BIATSS	Bibliothèque Universitaire
BEDOUT Nolwenn	Etu. T	UFR STAPS
BERNAULT Carine	A	UFR Droit et Sciences Politiques
BOUSQUET Emmanuelle	B	Faculté de Langues et Cultures Etrangères
BROCHARD Cyrille	BIATSS	UFR Sciences et Techniques
BRUNAT Stéphane	BIATSS	SUMPPS
CARBONI Pierre	A	Faculté des Langues et Cultures Etrangères
CHOQUET Carl	Etu. T	UFR Sciences pharmaceutiques et biologiques
DRONNEAU Céline	BIATSS	Pôle LLSHS
GADOLLET Luc	Etu. T	UFR Droit et Sciences Politiques
GENON Philippe	Pers. Ext.	Lycée CARCOUET
GRASSET Olivier	A	UFR Sciences et Techniques
JOLLIET Pascale	A	UFR Médecine et Techniques médicales
KERBART Julie	Etu. T	UFR Médecine et Techniques médicales
LABOUX Olivier	A	Président de l'Université de Nantes
LUPI Cyril	B	UFR Sciences et Techniques
MENUET Philippe	BIATSS	UFR Droit et Sciences Politiques
MORERE Julie	B	Service Universitaire des Langues
OBLE Diane	Pers. Ext.	CGT Pays de Loire
POUZAIN Yves	B	IUT de Nantes
SAMI Taklit	B	UFR Sciences et Techniques
TONNERRE Clotilde	BIATSS	Cellule d'aide au pilotage
TRICHET Valérie	B	UFR Médecine et Techniques médicales

AVAIENT DONNE PROCURATION : 6 MEMBRES

FLEURY-BAHI Ghazlane	A	UFR Psychologie
GUEVEL Arnaud	A	UFR STAPS
JAOUEN Pascal	A	Polytech Nantes
LE LIDEC Annabel	Pers. Ext.	INSERM
OLERON Philippe	Pers. Ext.	SIGMA Informatique

TOSTIVINT Xavier

Pers. Ext.

BEELINK SARL

ETAIENT ABSENT A L'OUVERTURE : 4 MEMBRES

ADOU Caroline

Etu. T

UFR Sciences et Techniques

CHENE Emmanuel

B

IAE Nantes - Institut d'Economie et de

Management

HOUEL Stéphanie

Pers. Ext.

Région des Pays de Loire

LESTIEN Françoise

Pers. Ext.

CARENE

MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS A L'OUVERTURE	PROCURATIONS	EXCUSES	ARRIVES EN COURS
35	25	6	0	4

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

BARBU Noel

Vice-président Développement et Partenariats économiques – Affaires financières

BEZAULT Valérie

Cellule d'Appui aux Affaires Institutionnelles

BIAIS Thierry

Directeur Général des Services

BRANCHEREAU Hervé

Directeur des Affaires financières

DEFOIS Serge

Directeur de Cabinet

DURAND Christelle

Rectorat de Nantes

EUDELIN Vincent

Responsable de la Cellule d'Appui aux Affaires Institutionnelles

LE FICHANT Françoise

Vice-présidente Ressources humaines et Dialogue social

SCHLAEPPI Laurianne

Directrice générale Adjointe des Services / Plan – Investissement – ressources matérielles

TEXIER Stéphanie

Directrice Générale Adjointe des Services / Affaires institutionnelles

–

Ressources humaines – Environnement au travail

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 13 mars 2018
2. Informations générales
3. Approbation de la modification de la composition du bureau
4. Présentation de la politique culturelle de l'Université et approbation de l'octroi d'une subvention à l'association de gestion du Théâtre Universitaire pour l'année 2018 (après examen par la CPCA)
5. Approbation de l'octroi d'une subvention de fonctionnement à la Fondation de l'Université de Nantes (après examen par la CPCA)
6. Présentation de l'activité de CAPACITES et de ses perspectives

PILOTAGE

7. Présentation du récapitulatif des enveloppes et moyens valorisés dans les CPOM 2018 des composantes, services communs et pôles de l'Université de Nantes

RESSOURCES HUMAINES

8. Présentation de la Charte du télétravail (après avis du CHSCT et du CTE, et examen par la CPCA)
9. Approbation de la mise en place du RIFSEEP pour la filière ITRF et revalorisation du régime indemnitaire (après avis du CTE)
10. Approbation de la modification de l'arrêté portant création du Comité Technique d'Etablissement (après avis du CTE)

IMMOBILIER

11. Approbation de l'intégration de l'opération d'aménagement des espaces extérieurs à l'opération Campus « Nouveau Tertre »
12. Approbation de l'expertise du projet « Réaménagement et extension de l'IUT de La Roche-sur-Yon »

FORMATION ET VIE ETUDIANTE

13. Présentation du plan de prévention des conduites à risques en soirées étudiantes

AFFAIRES INSTITUTIONNELLES

14. Elections de représentants du Conseil d'Administration dans les commissions, les services généraux et communs de l'Université :
 - Commission Permanente du Conseil d'Administration
 - Conseil du Service de Santé des Etudiants (SUMPPS)
 - Conseil du Service Universitaire des Langues
 - Commission d'attribution du FSDIE

AFFAIRES FINANCIERES ET COMPTABLES

15. Approbation de tarifs (après examen par la CPCA)
16. Approbation du reversement des réserves du Centre de Formation des Apprentis Inter-Universités (CFA IU) des Pays de la Loire
17. Rendu-compte de remises gracieuses et d'admissions en non-valeur
18. Questions diverses

LE PRESIDENT ouvre la séance à 8h00. Il accueille les nouveaux élus étudiants, les félicite et les remercie pour leur engagement et le temps qu'ils consacrent à la communauté. Il leur propose de se présenter.

M. GADOLLET indique qu'il est étudiant en troisième année de Droit.

Mme KERBART indique qu'elle est étudiante à l'Ecole de sages-femmes de Nantes en troisième année et également Présidente de l'association nantaise des étudiants sages-femmes.

M. CHOQUET indique qu'il est en troisième année de Pharmacie et qu'il est représentant élu Interasso Nantes.

M. BEDOUT indique qu'elle est en deuxième année de STAPS et qu'elle est élue sur la liste Bouge ton Campus.

Mme ARTEAUD indique qu'elle est en L1 d'Histoire, élue pour la liste UNEF et également trésorière de l'UNEF Nantes.

LE PRESIDENT rappelle les règles de fonctionnement du Conseil d'Administration. Chaque administrateur lève la main pour demander la parole. Tous les débats sont enregistrés, ce qui explique des prises de position. C'est le rôle d'un Conseil d'Administration d'apporter une explication de vote.

POINT 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 MARS 2018

Mme SAMI a une remarque sur le fond. Au moment du vote sur le blocus, elle a posé la question suivante : « est-ce que l'on vote sans discussion ? ». Elle n'a peut-être pas allumé le micro mais pour autant elle a bien posé la question.

LE PRESIDENT propose que ce soit l'enregistrement qui fasse foi. Cette remarque apparaîtra sur le procès-verbal de cette séance du Conseil d'Administration.

Le conseil d'administration approuve avec 30 voix pour et 1 abstention le procès-verbal du Conseil d'Administration du 13 mars 2018.

POINT 3. APPROBATION DE LA MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU BUREAU

LE PRESIDENT indique que compte tenu des élections étudiantes, il y a un certain nombre de changements. Le Vice-Président étudiant a été élu par la commission formation et vie universitaire. Il s'agit de **M. Hugo BOISAUBERT**, étudiant en M1 de bio-informatique. Le conseiller vie universitaire est désormais **M. Valentin BONNET-GIBET**, étudiant en L3 sciences de la terre.

Mme ARTEAUD demande comment sont nommés les conseillers.

LE PRESIDENT répond qu'il s'agit d'une proposition du Président de l'Université. En début de mandat, il propose l'ensemble de son bureau composé des Vice-Présidents et des conseillers.

Le Conseil d'Administration approuve avec 34 voix pour la modification de la composition du bureau.

LE PRESIDENT souligne qu'il est toujours vigilant à ce que les étudiants qui s'investissent à ce niveau de responsabilité puissent aussi réussir leurs études.

POINT 4. PRESENTATION DE LA POLITIQUE CULTURELLE DE L'UNIVERSITE ET APPROBATION DE L'OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DE GESTION DU THEATRE UNIVERSITAIRE POUR L'ANNEE 2018 (APRES EXAMEN PAR LA CPCA)

Mme BOUSQUET est très heureuse de pouvoir exposer des éléments positifs. Le Théâtre Universitaire (TU) a reçu le label national art et création. Le label permet d'avoir une somme d'argent minimale de 60 000 euros chaque année. La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) augmente cette somme à 100 000 euros. Le TU est la scène la mieux dotée du territoire pour ce label. Il y avait un choix entre le label jeunesse et le label art et création. Ce choix du label art et création est vraiment une petite victoire parce que cela permet d'ouvrir le TU à un certain nombre d'artistes qui n'auraient pas été concernés autrement. La convention pluriannuelle d'objectifs a été signée le 19 avril. L'association a été renouvelée. Les comptes seront arrêtés le 15 mai. Elle a

demandé aux commissaires au compte de venir au Conseil d'Administration du 28 juin pour faire une présentation des comptes.

Les axes fédérateurs du nouveau projet du TU sont :

- être inscrit dans la politique culturelle universitaire ;
- offrir une visibilité sur les territoires ;
- être identifié au plan national ;
- créer des partenariats au niveau national, européen, international.

La subvention de la Mairie de Nantes est la plus forte subvention pour le TU (410 000 euros). Les autres financeurs sont la Région, le Département, la DRAC. L'Université finance le TU pour un montant de 216 000 euros auxquels s'ajoute la valeur locative du bâtiment.

Le TU permet la diffusion artistique sur tous les campus. Il rapproche les étudiants et l'art. Il y a 22 000 entrées dont 14 200 entrées universitaires (45% de la fréquentation). Pour ce genre de scène, c'est un exploit. Au niveau national, les entrées universitaires représentent environ 17% des fréquentations de ce même type de théâtre.

L'équipe est très impliquée. Il y a un certain nombre d'actions qui ne sont pas théâtrales mais qui participent à l'action artistique. Environ 10 000 étudiants participent avec des enseignants-chercheurs et des personnels administratifs aux événements organisés : BAM, au moment de la rentrée universitaire, Turbulences. Ce dernier événement s'inscrit dans le cadre des journées des arts et de la culture qui sont liées au Ministère de l'éducation nationale et au Ministère de la culture. **Mme BOUSQUET** souligne l'effet d'entraînement de ce festival. Il s'agit d'un multi partenariat CROUS, Université, Théâtre Universitaire, associations. C'est un événement qui a été souligné par le Ministère plusieurs fois lors des journées annuelles sur l'art au sein des universités qui se déroulent au Ministère. Les journées des arts et de la culture, ce sont souvent des présentations d'actions mais rarement un festival. On a cette année la grande chance d'avoir de plus en plus d'étudiants de l'enseignement supérieur d'autres écoles qui participent à Turbulences et plus globalement aux actions du TU. Il y a également des associations qui viennent d'universités limitrophes comme Rennes ou Tours.

Il y a par ailleurs énormément d'actions de médiation culturelle à travers : les ateliers, les actions spécifiques comme les publics ambassadeurs qui vont à des spectacles pour se forger un regard critique, les stages, le fameux moment patient standardisé qui touche beaucoup d'étudiants de l'Université de Médecine, B.A. BA qui est un lien fort avec l'école des beaux-arts, Appuis qui est un accompagnement spécifique de projets scéniques et biens sûr Turbulences. La nouvelle équipe a renforcé l'axe formation-recherche avec des duos comme un artiste un chercheur pour faire de la transversalité, des workshops création avec la compagnie Passage, des projets tutorés et des stages.

Le TU est un acteur de la politique culturelle. Un audit auprès des Doyens avait été réalisé afin de savoir ce qu'était pour eux la politique culturelle. La première année a été axée sur la valorisation du processus expérientiel des étudiants. En 2017-2018, il s'agit de valoriser des compétences par les ajouts aux diplômes. Le TU développe des outils de valorisation. **Mme BOUSQUET** a présenté au Conseil des Directeurs de Composante le guide et la boîte à outils que l'on peut trouver sur l'Intranet de l'Université pour que chacun puisse s'emparer des outils culturels sur les campus. La troisième phase consistera à renforcer des partenariats et des coopérations qui ont déjà été initiés, qui existent déjà. Cela aboutit à des compétences transversales qui vont être développées par le biais d'open badge. C'est un gros projet qui regroupe énormément d'acteurs qui se trouvent sur les campus, le TU, les bibliothèques universitaires, la Direction de la Culture et des Initiatives, le Service Universitaire d'Information et d'orientation. Le TU est un acteur fort de la politique culturelle de l'Université. **Mme BOUSQUET** remercie les administrateurs de le soutenir par leur vote.

Mme MORERE pense que le TU porte les valeurs de partage, de diversité, de créativité qui sont elles-mêmes portées par la politique culturelle et qui sont celles de l'Etablissement. Le TU en est l'incarnation. On parle beaucoup de responsabilité sociétale dans l'entreprise. C'est un terme qui peut être utilisé et qui l'est d'ailleurs sur le site de l'Université à propos du TU et de la politique culturelle qui est menée.

Mme SAMI soutient ce projet. Les élus Ensemble sont conscients de l'importance qu'a la culture de manière générale au niveau de l'Université de Nantes et de l'importance de ce TU au sein de l'Université. Quand on regarde le budget alloué par la DRAC, elle constate qu'il y a 30 000 euros de moins. Elle demande si le budget annuel du TU pour fonctionner est bien de l'ordre de 580 000 euros.

Mme BOUSQUET répond que le budget d'ensemble est d'un million d'euros. Nantes Métropole est le premier financeur (410 000 euros) et par ordre décroissant il y a l'Université (300 000 euros), la DRAC (110 000 euros) le Département, la Région et le CROUS.

Mme SAMI demande si le budget est suffisant pour la création au niveau du TU de Nantes car la création est aussi quelque chose d'important.

Mme BOUSQUET espère toujours mieux mais en réalité la DRAC a fléchi son apport en indiquant dans la convention pluriannuelle d'objectifs qu'elle donnait environ 70 000 euros pour la diffusion, donc la création, et 30 000 euros pour les médiations. On peut toujours demander plus mais on est dans un phénomène de budget contraint. La DRAC a quand même été un soutien auprès du Ministère pour limiter les baisses. 100 000 euros pour une scène conventionnée, c'est le meilleur rendement. L'obtention du label a été une lutte. Il a été enlevé à un moment donné et ne devait plus être donné. L'Université est ensuite revenue dans la discussion et le label a été finalement donné, ce qui permettra ensuite de demander d'autres fonds via des projets européens. Par ailleurs, la Fondation de l'Université fera beaucoup pour pouvoir améliorer le bâtiment.

LE PRESIDENT indique que **Mme LE LIDEC** a donné procuration à **M. LABOUX**, **M. GUEVEL** à **Mme MORERE**, **M. JAOUEN** à **M. GRASSET**, **M. TOSTIVINT** à **Mme BERNAULT**, **Mme FLEURY-BAHI** à **Mme JOLLIET** et **M. OLERON** à **M. LUPI**.

Le Conseil d'Administration approuve avec 34 voix pour la subvention de 318 900 euros allouée à l'association de gestion de la salle de spectacle de l'Université de Nantes pour l'année 2018.

POINT 5. APPROBATION DE L'OCTROI D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A LA FONDATION DE L'UNIVERSITE DE NANTES (APRES EXAMEN PAR LA CPCA)

M. BERNOUSSI indique qu'un point de présentation des activités de la Fondation sera inscrit à l'ordre du jour du Conseil d'Administration du mois de juin. En l'espèce, il s'agit d'une régularisation de la dotation de l'Université. La Fondation de l'Université a été créée en 2011 Elle était exclusivement une Fondation de projets. En 2015, elle a vécu un moment assez difficile en raison de la difficulté à équilibrer le budget. A l'époque, **LE PRESIDENT** a mis en place un audit qui a conclu à la renaissance de la fondation avec des projets importants, l'intégration de nouveaux membres fondateurs dont Nantes métropole. En 2016, un nouveau souffle a été donné. Le slogan est désormais : A monde ouvert, Université ouverte. Lors de sa séance du 3 juin 2016, le Conseil d'Administration avait voté une première subvention. Cette subvention se déclinait sur trois années : 110 000 euros en 2016, 110 000 euros en 2017 et 50 000 euros en 2018. La régularisation de 2017-2018 est soumise au vote du Conseil d'Administration.

LE PRESIDENT précise que logiquement on devrait avoir d'abord la présentation de la Fondation et ensuite le vote de la subvention. Cependant, pour que la Fondation puisse continuer à vivre sans difficultés budgétaires, la Présentation de la Fondation aura lieu dans un second temps.

M. LUPI souligne que Nantes, c'est environ 57 000 étudiants et que l'Université de Nantes c'est 38 000 étudiants. D'autres établissements de moindre taille savent cultiver le sentiment d'appartenance et le rayonnement de leur établissement. Pour ce faire, ils disposent d'outils tels qu'une Fondation et une filiale de valorisation, depuis 20 ans pour certains. L'Université de Nantes se doit d'exister et de développer le sentiment d'appartenance. Elle se doit de rayonner auprès du monde socioéconomique et culturel. Elle doit être identifiée par le citoyen comme étant un acteur majeur du développement du territoire. C'est pourquoi la majorité soutiendra la résolution de subvention à la Fondation qui est à la fois vecteur de développement de l'Université et qui peut également être un bon indicateur de cette reconnaissance par les citoyens et le monde socioéconomique.

Mme SAMI souligne qu'ils ont un sentiment très fort d'appartenance à l'Université de Nantes et ils y tiennent. Par contre, elle ne voit pas le rapport avec la Fondation. La Fondation a été créée en principe pour pouvoir collecter des fonds pour aider un certain nombre de projets de l'Université de Nantes. Depuis qu'elle existe, elle n'a pas l'impression que cette Fondation ait servi à apporter des fonds à l'Université de Nantes. Elle a plutôt service à « pomper » ses fonds. Elle est donc assez réservée. Elle rappelle que l'on est dans une période où il y a un certain nombre de postes qui sont supprimés, où le budget est contraint. Ils avaient demandé à la Commission Permanente du Conseil d'Administration qu'un audit soit réalisé afin de voir ce qui a été réalisé, ce qui se fait actuellement et ce qui sera fait avec cette subvention. Voter la subvention sans ces éléments, cela ne leur semble pas être défendable.

LE PRESIDENT souligne que la Fondation crée de l'emploi.

M. LUPI précise ce qu'il entend par sentiment d'appartenance. Le contribuable peut faire un don à la Fondation. Quand l'Université est identifiée sur le territoire comme étant un acteur majeur de développement du territoire, d'accompagnement culturel, le citoyen de base peut faire un don. C'est par le biais de ce sentiment d'appartenance que l'on peut avoir envie de faire un don.

M. GRASSET souligne qu'il n'est pas question de parler de l'avenir et qu'il est juste question de respecter les engagements pris en 2016. En ce qui concerne le modèle économique et les propos un peu dur tenus sur le fait que ça serait de l'argent gaspillé, cela démontre qu'il est plus que nécessaire qu'il y ait un bilan sur les activités de la Fondation. Il peut témoigner, depuis sa prise de fonction en octobre en tant que Vice-Président Recherche, de l'importance de l'existence d'une telle Fondation appartenant à l'Université. Il a en tête trois cas extrêmement concrets de projets scientifiques de très belle envergure que l'Établissement n'a pas vocation à soutenir car ce sont des projets un peu atypiques du fait de leur relation avec le territoire. Ils sont complètement en phase avec les objectifs et les attendus de ce que peut faire une Fondation. Les chercheurs sont impliqués au plus haut niveau. Ça ne sort pas dans des publications, ça sort plutôt dans des logiques de média. Heureusement qu'il y a une Fondation pour aider à porter et à rendre visible de tels projets. **M. GRASSET** n'a aucun état d'âme sur l'intérêt et l'utilité d'une Fondation. Il préfère de très loin mettre de l'argent dans la Fondation plutôt que d'en mettre dans tout un tas de fondations dans lesquelles l'Université a des engagements depuis plusieurs années. Un travail à ce sujet est actuellement réalisé afin de déterminer ce qui est vraiment utile. S'il y a une priorité selon lui, c'est bien la Fondation de l'Université de Nantes.

LE PRESIDENT souligne que la Fondation aujourd'hui a du mal à répondre à l'ensemble des demandes de l'Établissement. Les projets qui sont portés seront présentés. Il y a un axe philanthropie qui est un véritable axe de la Fondation. La Fondation a levé 4 millions d'euros à ce jour.

M. POUZAINT considère que la Fondation, c'est une lame du couteau suisse qui en a des dizaines au niveau de l'Université. Ce n'est pas uniquement un outil financier, c'est aussi un outil de partenariat, de réseautage. Cela étant dit, il ne faut pas se tromper d'objectif. Il faut être réaliste. Si un certain nombre d'établissements a des fondations et récupère des dizaines de millions d'euros, c'est tout simplement parce que les responsables, les politiques, les décideurs sortent de ces établissements. Les dirigeants de très grosses entreprises, notamment des entreprises du CAC 40, sortent d'un certain nombre d'établissements où naturellement ils vont reverser l'argent dans les fondations de ces établissements. L'Université de Nantes ne va pas immédiatement jouer dans la cour des grands. Ce n'est pas pour cela qu'il ne faut rien faire. L'objectif de la Fondation est financier mais il y a aussi un apport symbolique, à travers le réseautage sur l'ensemble du territoire. Cet élément-là est au moins aussi important que le côté financier. Sur ce dossier-là, les élus Ensemble s'abstiendront parce qu'en tant qu'administrateur, il n'est possible de voter qu'après avoir eu un bilan.

Mme DRONNEAU souligne que c'est regrettable que les administrateurs n'aient pas eu une présentation avant. Dans son secteur, il y a un très beau projet de recherche lié à l'autisme qui est à la fois un projet sociétal et médical. Si les administrateurs pouvaient avoir ce genre de présentation pour les convaincre de l'intérêt de la Fondation, ça serait parfait, sans compter évidemment le bilan financier. Elle va quand même voter favorablement.

LE PRESIDENT la remercie d'avoir pris cet exemple. Il y a la cour des grands et il y a la cour des valeurs. En termes de valeur, ce qui est porté par la Fondation a du sens. Porter un projet pour des enfants autistes en liant les usages, la technologie, le médico-social, c'est un très bel exemple de ce que l'on peut faire et qui ne peut pas se faire dans un autre cadre. Il est très fier d'avoir une Fondation qui porte ce type de projet. Il rappelle que le vote de la subvention précède la présentation de la Fondation parce qu'il peut y avoir un problème de gestion de la Fondation. La présentation de la Fondation aura lieu très prochainement.

Le Conseil d'Administration approuve avec 29 voix pour et 6 abstentions l'attribution à la Fondation de l'Université de Nantes d'une subvention d'équilibre de 110 000 € pour l'exercice 2017 et de 50 000 € pour l'exercice 2018.

POINT 6. PRESENTATION DE L'ACTIVITE DE CAPACITES ET DE SES PERSPECTIVES

M. BARBU indique que Capacités est une structure qui se trouve entre les laboratoires et les entreprises. Elle répond à un besoin qui est identifié du côté des entreprises auquel ne pourraient pas répondre les chercheurs. Les chercheurs sont dans les laboratoires, ils font de la recherche fondamentale, parfois de la recherche appliquée à un certain niveau mais ne vont pas plus loin que de la recherche. Dès qu'une demande d'une entreprise va plus loin, qu'il s'agisse d'une prestation de service, d'une expertise, d'un dossier d'analyse sur une technologie particulière, cela ne relève plus du chercheur. Capacités prend le relais. C'est une structure privée, une Société par Actions Simplifiée (SAS) détenue principalement par l'Université à 93%. Une partie du capital est détenue par la CCI. Il y a également une collaboration forte avec la Région.

Capacités est une structure qui fait le lien, qui assure le continuum entre le travail des chercheurs et la demande des entreprises qui peut aller bien au-delà de contrats de recherche. Capacités est pleinement inscrit dans l'organisation de l'Université. C'est un outil de l'Université avec au centre le service partenariat innovation entrepreneuriat, un pôle contrat, un pôle innovation et ce dispositif des ingénieurs filière qui est fortement soutenu et qui fait en sorte de mettre en relation des demandes extérieures avec les capacités de l'Université dans les différents laboratoires. Il y a des demandes externes et internes qui sont traitées différemment mais toujours par les ingénieurs filière.

Les demandes internes sont des demandes d'enseignants-chercheurs. Ces demandes vont du montage d'un projet collaboratif jusqu'à un projet de formation continue, de création d'entreprise, de maturation, de protection des résultats et de prestation qui va de pair avec la création d'une cellule de compétences au sein de Capacités. Lorsque c'est une cellule de compétences, c'est Capacités qui répond, lorsque c'est de la protection de résultats, c'est la SATT Ouest valorisation qui travaille en lien étroit avec Capacités.

Les demandes externes proviennent d'entreprises, de collectivités qui adressent leurs demandes en général à l'espace entreprise. L'espace entreprise transmet à un ingénieur filière représentant le domaine d'activités de l'entreprise qui va être chargé de regarder comment répondre à la demande de cette entreprise. Sur une demande de formation continue, c'est la Direction d'Appui à la Formation Continue qui va intervenir dans ce cas. Sur un contrat de collaboration, les laboratoires sont contactés. Sur une prestation, c'est Capacités qui gère en propre.

Il ne faut pas oublier l'activité déléguée qui est le portage de contrats collaboratifs à chaque fois que dans ces contrats il y a une entreprise ou une collectivité.

Les cellules de compétence sont composées de salariés de Capacités. Elles sont autonomes mais sont en lien étroit avec un enseignant-chercheur de l'Université. Une cellule de Capacités qui aurait des liens distendus ou plus de liens avec des chercheurs ne serait plus une cellule. Il faudrait l'inciter à sortir de Capacités pour devenir une entreprise. Il est essentiel d'avoir un attelage très fort entre le chercheur du laboratoire et cette cellule, c'est-à-dire des personnes qui vont faire des prestations de service, qui vont se baser sur les savoirs des laboratoires. Elles sont installées souvent au cœur des laboratoires et couvrent 9 filières économiques. Capacités est une société avec des salariés qui sont dispersés dans les campus et dans les laboratoires puisque par définition ils travaillent avec les chercheurs et ils réalisent différentes prestations de service. Cela va de la sous-traitance dans le cadre de contrats collaboratifs avec les entreprises jusqu'à des expertises techniques, conseils d'utilisation sur des matériels appartenant à l'Université. C'est aussi du transfert de technologie, de l'ingénierie, de la gestion de projet.

On parle toujours de deux mondes différents. En réalité, ce sont deux mondes qui ont des intérêts complémentaires. Le rapprochement entre l'Université et les entreprises existe, il est très fort.

Pour l'Université, cela permet d'accroître les relations, de gagner en rayonnement et en attractivité. Cela consolide la position de l'Université sur le territoire, au sein de l'écosystème. Le laboratoire peut quant à lui aller plus loin que la recherche en intégrant des prestations de service et par conséquent se nourrit aussi de ce qui se passe dans les organisations, des problématiques actuelles de technologie, de verrou technologique. Pour le laboratoire, cela lui permet d'obtenir de nouveaux moyens, directement par le ressourcement ou indirectement parce que la notoriété du laboratoire aide sérieusement lorsqu'il s'agit de déposer des réponses aux appels d'offres dans le domaine de la recherche. Le chercheur valorise ses savoirs faire, il booste sa recherche et la nourrit aussi des questions qui sont posées par son environnement. C'est du ressourcement intellectuel. Dans les cellules, il y a 70 ETPT. 90 personnes ont travaillé en 2017 dans Capacités sous différentes formes de contrat.

Pour les entreprises, cela permet d'accélérer la recherche et le développement. Beaucoup d'entreprises, en particulier les PME, ne peuvent pas intégrer un service de R&D. Elles font appel à l'extérieur et elles ne peuvent

pas intégrer en particulier le panel de la recherche lié à leurs différentes activités. Cela permet de booster leur recherche, de se nourrir directement de recherche produite dans les laboratoires. Avec Capacités, il s'agit d'aller au-delà de la recherche. C'est la mise en œuvre de la recherche dans les entreprises.

La transparence de Capacités fait partie de l'acceptation de la structure. Le chiffre d'affaires de Capacités est quasiment en constante progression, avec une progression très forte en 2017 avec l'intégration d'une activité nouvelle autour de la thérapie génique, de l'analyse dans le domaine de la biothérapie. L'activité de Capacités repose sur trois champs : l'activité des Cellules, c'est-à-dire l'activité propre faite par les ingénieurs, l'activité déléguée, c'est-à-dire les contrats de recherche collaboratif gérés par Capacités pour le compte de l'Université et puis l'activité de gestion des plateformes.

Il est important d'indiquer les versements à l'Université. Il y a deux types de versement, d'abord les frais de gestion sur l'activité déléguée. L'activité déléguée ce sont des contrats. Sur les contrats, la cible, c'est un prélèvement de 20%. Capacités reverse une grande partie de ces frais de gestion à l'Université directement, une partie revient aux laboratoires. Les cellules de Capacités travaillent dans les laboratoires et participent au ressourcement de ces mêmes laboratoires. Au total, 1 million d'euros a été reversé à l'Université.

Dans les contrats de collaboration gérés par Capacités, c'est un chercheur qui est derrière. Ce contrat vient nourrir sa recherche, lui sert aussi dans ses déplacements, paye l'ensemble de ses frais des chercheurs. Pour le cas des cellules, c'est pareil. Toutes les cellules sont fortement adossées à la recherche et une partie des frais des chercheurs des laboratoires passe aussi dans les frais des cellules.

Capacités ne fait pas de bénéfices, n'est pas destinée à verser des dividendes à ses actionnaires. C'est une société privée assumée mais qui n'a pas pour objectif de faire du bénéfice. Les résultats visent le 0. Ils sont négatifs depuis deux ans. Cela ne peut pas durer, il faut donc viser l'équilibre. Ce sont des équilibres toujours fragiles. Environ 13% du chiffre d'affaires se fait à l'international. L'ouverture est très large. Elle suit en cela l'ouverture des laboratoires. L'objectif, c'est de profiter aussi aux PME, aux entreprises qui ont le plus de mal à avoir accès à la recherche et aux entreprises qui ont du mal à taper à la porte des laboratoires. C'est aussi une belle interface pour traduire l'activité des chercheurs en langage compris par les PME, pour rendre naturel l'accès à la recherche. Environ 50% de l'activité de Capacités est tournée vers les petites et moyennes entreprises. Les entreprises de taille intermédiaires et les grandes entreprises représentent un quart de son activité.

L'objectif de Capacités est d'accompagner la compétitivité des entreprises du territoire et ailleurs dans les évolutions sociétales. Capacités, ce n'est pas simplement de l'apport technologique, ce sont aussi des analyses sur les phénomènes touchant l'ensemble de la société. La recherche, c'est la recherche technologique mais aussi la recherche dans les sciences humaines et sociales. Il s'agit de devenir le partenaire de référence du soutien à l'innovation dans les Pays de la Loire, en collaboration avec les autres structures qui ne sont pas des concurrents. C'est un travail vraiment collectif de permettre aux PME de pouvoir accéder à de l'innovation.

En ce qui concerne les perspectives stratégiques, il est important de se diriger de plus en plus vers une offre globale. Il faut être capable d'identifier, d'accompagner, en particulier des PME, dans le temps. Cela signifie que les prestations courtes ne sont pas les prestations les meilleures. Il est préférable, lorsque Capacités est en relation avec une entreprise, de fixer moralement des contrats à trois ou cinq ans. Dans un premier temps, des prestations de services, des expertises sont peut-être intéressantes. Ensuite, il y a les actions de transformation à court terme, une prestation d'analyse sur des blocages liés à une innovation, et puis il y a la recherche à plus long terme avec des Conventions Industrielles de Formation par la recherche (CIFRE). Il y a une mixité des outils que peut offrir l'Université : contrat CIFRE, contrat de collaboration à long terme à l'Université ou dans Capacités, prestations de service. Il faut aussi apporter du conseil en financement puisque c'est souvent là que le bât blesse. Il faut affirmer que la recherche, que les contrats ont un coût. Rien n'est gratuit. La valeur vient souvent du coût. Il faut affirmer également que Capacités peut aider les entreprises sur du financement.

En interne, il convient de définir une politique unique de la relation entreprise. Cette notion d'alignement stratégique entre tous les outils de l'Université est particulièrement importante. Cela commence par une politique forte de l'Université déclinée dans les laboratoires et au sein de Capacités pour avoir une parfaite cohérence. Il faut valoriser les compétences de tous les laboratoires. C'est l'objectif à 5 ou 10 ans. Il faut bien sûr accroître l'offre dans les domaines sous tension, le numérique, la robotique. Il faut être capable à chaque fois de parler de facteurs clés de succès. C'est un terme qui appartient aux entreprises mais c'est très important lorsque Capacités s'adresse à l'extérieur d'être conscient de ses facteurs clés de succès. Ils sont évidents. C'est la proximité très forte, le lien très fusionnel entre les chercheurs des laboratoires et les faiseurs

technologiques, les ingénieurs de la filiale Capacités. Il faut également communiquer en interne pour inciter à la collaboration entre les laboratoires et les cellules et entre les cellules pour élargir cette offre.

A court terme, il est nécessaire de caractériser les partenariats, c'est à dire mettre en commun tout ce que l'Université fait pour l'extérieur, identifier tous les liens que l'Université a avec l'extérieur au sens large. Il est nécessaire également d'organiser des moments d'échange avec les PME. C'est demandé par les PME et les grandes entreprises. C'est un rôle que Capacités peut jouer, qui lui revient naturellement mais il faut l'organiser. Ces moments se multiplieront pour créer un sentiment d'appartenance, une communauté de référents entreprise au sein de laquelle sera évoquée le futur, les verrous technologiques mais aussi où seront échangées les bonnes pratiques.

La communication doit être étendue. Une newsletter externe va être diffusée très prochainement en direction de l'ensemble des partenaires extérieurs de l'Université.

Il y a également un travail en interne à mener, d'abord sur la culture d'entreprise et le sentiment d'appartenance. Le sentiment d'appartenance doit être très fort partout. La maison est grande, donc renforcer le sentiment d'appartenance, cela ne se fait pas en un jour. Il faut parler beaucoup, que tout le monde reconnaisse les différents outils. Capacités est composée de personnes qui travaillent dans des endroits séparés. Il faut réunir plus souvent le personnel. Il faudra également rencontrer des chercheurs des laboratoires pour présenter Capacités de manière la plus transparente possible, ses missions et en quoi il est possible de travailler ensemble, en lien fort.

Il faut travailler le marketing stratégique. Il faut parler d'avantage concurrentiel, d'éléments différenciants au sein des cellules pour montrer la valeur ajoutée pour les entreprises.

Créer des actions transversales entre les services est aussi un vœu très fort. Il faut être en mesure de proposer l'ensemble des services lors d'une visite en entreprise, c'est-à-dire de la recherche, des prestations mais aussi de la formation continue, de l'appui par le mécénat. Là encore, le maître mot, c'est le travail en commun, le travail collectif.

Il convient également d'assurer une communication de l'activité des différentes cellules vers les laboratoires. C'est un axe majeur. Les laboratoires disent souvent qu'ils connaissent Capacités mais qu'ils ne savent pas trop ce qui s'y fait. Il y aura désormais des moments de communication très réguliers afin de souligner l'activité de chacune des cellules à travers des chiffres et de montrer en quoi les cellules ont servi les laboratoires.

Enfin, c'est aussi un axe majeur, en interne comme en externe, il convient de généraliser l'aide à l'élaboration de devis, calculer le juste coût, pour que les personnels externes payent vraiment le service.

Mme OBLE demande s'il y a bien d'un côté les ingénieurs filière de l'Université et de l'autre côté les ingénieurs filière de Capacités.

M. BARBU répond qu'il y a des ingénieurs filière pour couvrir les 9 filières économiques et il y a des ingénieurs tout court. Il y a beaucoup d'ingénieurs au sein des cellules, dans chacune des spécialités identifiées comme étant un besoin dans les entreprises et en lien fort avec les laboratoires. Capacités recrute des ingénieurs mais pas seulement.

Mme OBLE souligne qu'en lisant les documents on a l'impression que toutes les demandes des entreprises doivent passer par l'espace entreprise. Elle demande s'il n'y a pas de prospection directe de Capacités vers les entreprises.

Elle s'interroge sur la manière dont Capacités fonctionne avec les pôles de compétitivité et les clusters.

A un moment donné, il est noté que les entreprises peuvent externaliser tout ou partie de la R&D. Elle demande si dans ce cas-là le risque sur la R&D n'est supporté que par Capacités.

Les entreprises de taille intermédiaire font assez peu appel à Capacités. Elle demande si une analyse a été réalisée.

Concernant les perspectives, il est écrit : « devenir le partenaire de référence du soutien à l'innovation en Pays de Loire ». Elle s'interroge sur le partenariat avec la Région.

En interne, **M. BARBU** parle de politique unique de la relation entreprise. Elle souhaite avoir un peu plus de contenu sur ce sujet.

Concernant les contrats CIFRE, il y a un gros problème parce qu'en Pays-de-la-Loire, il n'y en pas assez, notamment en SHS. Pourtant, c'est vraiment important pour tout ce qui est prospectif.

Sur le fait de devenir référent entreprise, **Mme OBLE** aimerait bien aussi qu'il y ait la possibilité de promouvoir les docteurs en entreprise.

M. BARBU répond que la volonté est de passer surtout d'abord en priorité par le service partenariat innovation de l'Université. C'est l'Université qui a choisi d'avoir une structure pour continuer l'activité que ne peuvent pas faire les chercheurs. Pour autant, c'est une structure qui doit rester très liée à l'Université. Cela commence bien entendu par la politique unique du côté développement économique. Il faut rassembler les forces et se parler beaucoup. Capacités n'est pas une structure autonome, indépendante. C'est une structure qui a des prestations qui sont déléguées par l'Université et d'autres prestations en propre. L'offre vient principalement du service partenariat et innovation.

La prospection directe est faible et parfois contreproductive.

L'action avec les pôles de compétitivité est très forte. **M. BARBU** a par exemple assisté la veille de ce Conseil d'Administration à l'assemblée générale du pôle compétitivité pour l'innovation dans les technologies de production (EMC2). Les liens sont très forts et doivent le rester.

Concernant l'externalisation de la R&D, **M. BARBU** n'a pas dit que les entreprises externalisaient toute la R&D mais on voit une tendance, même dans les grandes entreprises, à dire on ne peut pas tout à faire. L'activité des chercheurs est parfois longue et n'aboutit pas toujours. Capacités est un soutien à la R&D. Les petites entreprises en particulier font appel à Capacités qui n'a pas vocation à porter toute la R&D des entreprises.

Concernant les ETI, il n'a pas analysé ce point-là mais il y a naturellement moins d'ETI que de grandes entreprises. Il pense qu'il y a une dispersion normale entre toutes les entreprises mais cela demanderait une analyse plus fine.

Le partenariat avec la Région se passe très bien. Une réunion a eu lieu deux jours avant ce Conseil d'Administration avec la Région. Il a été évoqué la place de Capacités, du service partenariat et innovation, ce que peut apporter Capacités en particulier aux petites entreprises pour leur croissance et pour l'emploi.

LE PRESIDENT est d'accord pour renforcer les CIFRE, aussi dans les domaines SHS.

M. LUPI souligne que sur la relation entreprise, il a la sensation que l'Etablissement a fait un réel effort de ce côté-là et il tenait à le saluer. Il a eu des relations de par son domaine de recherche avec des entreprises où l'Université était peu visible. Ça ne lui semblait pas structuré il y a plusieurs années. Il y a désormais la SATT, Atlanpole etc. Tout cela s'est mis en place et s'est structuré. Il a la sensation que cela fonctionne relativement bien. Il y a eu un réel effort ces dernières années qui a porté ses fruits.

Concernant les points qui ont été évoqués : travailler la culture d'entreprise, rencontrer les chercheurs pour assurer la communication de Capacités, assurer une communication d'activité des cellules au sein des laboratoires, **M. LUPI** est assez favorable parce que cela va permettre à chacun de pouvoir échanger, de se connaître et de renforcer ce sentiment d'appartenance mais aussi cette volonté de travailler ensemble. C'est pour lui extrêmement important. Le modèle qui profite aux deux mondes, c'est une vraie réalité. En tant que chercheur, la production, le monde de l'entreprise semble loin. Or, ce dernier enrichit le chercheur avec de nouvelles thématiques de travail. Pouvoir transférer ce savoir peut enrichir aussi l'entreprise. Il salue tout naturellement le travail qui a déjà été accompli et sera un fervent soutien de celui à venir, à savoir le travail en matière de communication et d'échange au sein de tout l'Etablissement, de la filiale, comme dans les différentes Composantes et les différentes cellules.

M. GRASSET souligne que cette présentation donne un bel aperçu de ce que c'est et de ce que ça peut devenir. Il appuie ce que vient de dire **M. LUPI**. Bien évidemment, la communication est un élément essentiel. Ça a déjà commencé et ça va continuer. Il a demandé à **M. BARBU** de venir présenter sa vision de ce que va devenir Capacités devant la Conférence des Directeurs d'unité de recherche, ce qui lui paraît évidemment un maillon essentiel et indispensable. Il y a ceux à qui ça parle déjà parce qu'ils ont la culture, l'habitude et il y a ceux qui considèrent depuis toujours que ça ne les concerne pas. La difficulté va être de pouvoir illustrer par

l'exemple et de pouvoir démontrer que tout le monde se trompe. Ceux qui croient que c'est que pour eux et qui sont dans une certaine routine. Les choses bougent très vite, ils ont des choses aussi à apprendre encore. Ceux qui considèrent que ce n'est pas pour eux se trompent encore plus, parce que de fait il y a énormément de choses à développer. C'est là-dessus qu'ils vont travailler ensemble pour garantir que le message passe au mieux déjà au niveau des directions d'unité.

M. GRASSET demande si la répartition du chiffre d'affaires correspond plus à ce que sont les besoins des entreprises vers les laboratoires ou si ça correspond plus à ce que sont les capacités des laboratoires vers les entreprises ou si c'est juste un subtil mélange de tout ça.

M. BARBU répond qu'il est incapable d'analyser précisément ce chiffre parce que c'est un peu tôt. Le travail avec les grandes entreprises se fait depuis longtemps. Capacités doit aider les petites entreprises. Naturellement, il y a un travail de prospection qui a été fait qui est plus actif envers les petites et moyennes entreprises. Ces dernières cherchent à innover et sont soutenues par l'ensemble des partenaires, par les pôles. Il y a une demande plus forte qui vient sans doute de là mais sous toutes réserves, l'analyse n'étant pas encore faite.

M. GRASSET considère que c'est un élément important et que tout le monde peut être intéressé. Les perspectives stratégiques sont extrêmement ambitieuses. C'est extrêmement dense. Il a compris en diapositive de conclusion que la priorité va plutôt être sur les actions internes, ce qui est complètement logique. Il demande à **M. BARBU** s'il peut donner sa vision de ce que devrait être la priorité ou les priorités sur l'externe puisqu'il se doute qu'à court terme il ne va pas pouvoir aller partout.

M. BARBU répond que sa priorité rejoint presque les préoccupations internes. Il convient de communiquer avec toutes les autres structures, les pôles de compétitivité en particulier. Il faut parler avec eux, éventuellement signer des accords si c'est nécessaire. Communiquer à l'extérieur permet de se faire connaître. Il faut affirmer une légitimité très forte de Capacités.

Par ailleurs, il faut insister sur l'offre globale. Les PME, si elles ont une commande sur une prestation d'analyse ponctuelle, elles ne viendront pas voir l'Université parce que les chercheurs font peur. C'est normal car c'est une grande maison. Il faut être capable d'aller les voir en présentant tout le panel de ce qui peut leur être offert. Le contact commence souvent par un stagiaire. L'enseignant-chercheur qui va visiter le stagiaire peut regarder autour de lui, conseiller et indiquer à l'entreprise que Capacités peut l'aider sur tel sujet. Il faut élargir l'offre à tout ce que Capacités peut proposer. Il faut être capable d'arriver dans les PME et de parler accompagnement sur la formation, accompagnement sur des expertises, de blocage dans les différents domaines, prestation de service, contrat de recherche, contrat CIFRE, c'est-à-dire d'évoquer tout le panel d'outils proposé par Capacités et plus globalement par l'Université.

LE PRESIDENT souligne qu'il s'agit d'une filiale de valorisation de l'Université. On voit bien les liens entre les deux. Ce n'est pas une société attenante. C'est vraiment différent, on est dans une appropriation interne externe, mais aussi dans une culture de résultat. C'est ça qui est en train de se jouer aujourd'hui et qui est parfaitement décrit par **M. BARBU**.

M. POUZAINT rappelle que l'outil a été lancé il y a une dizaine d'années. Ce n'était pas évident parce qu'il y avait un peu un choc des cultures. Certains pensaient qu'ils n'étaient plus capables de faire les choses en travaillant dans une structure qui était portée par l'Université. Il faut souligner tout le travail qui a déjà été fait pour arriver à la situation actuelle. Un autre pallier va pouvoir être franchi. Capacités va être un des acteurs qui va permettre à l'Université d'être plus efficace sur son milieu. Il ne doit pas y avoir d'indépendance de Capacités par rapport à l'Université puisque c'est une filiale. Il doit y avoir des objectifs mais il doit y avoir une certaine autonomie pour qu'elle puisse développer des actions qui soient menées de manière différentes.

Le deuxième point important concerne l'animation des équipes. C'est un élément important. Le mode d'action va nécessiter de mettre en commun des savoir-faire, notamment pour gérer les projets, pour piloter ces projets dans le temps. Tous ces échanges transversaux sont très importants pour que le système puisse fonctionner. Il doit y avoir une action de l'Université et de Capacités pour que les acteurs de Capacités soient légitimes sur les endroits où ils interviennent. C'est un point très important qui ne se pose pas de la même manière dans toutes les cellules mais qui doit être un point de vigilance.

Enfin, sur la question financière, les quelques dizaines de milliers d'euros de déficit ne doivent pas faire oublier qu'il y a une valeur ajoutée importante grâce au travail de réseau qui est mené. Il faut que l'Université creuse son sillon et Capacités est un des éléments qui permet de le faire. **M. POUZAINT** travaille avec une cellule de

Capacités. Ça finance le fonctionnement de plateformes de travaux pratiques et ensuite ça participe aussi aux investissements. Ils sont en train de travailler avec un collègue de Capacités sur un investissement. Capacités est acteur aussi des investissements de l'Université. Il ne faut pas garder simplement le focus du bilan financier, il y a aussi toute la valeur ajoutée.

Par ailleurs, Il faut travailler en partenariat parce qu'il faut être avec les autres et pas contre. Il faut essayer de convaincre les acteurs politiques de la Région qu'il est indispensable pour eux de travailler avec l'Université. Il ne serait pas logique que pour de la petite politique politicienne, ils ne travaillent pas avec l'Université qui est quand même l'acteur majeur sur le territoire.

M. BARBU précise que la Région fait partie du comité stratégique de Capacités avec la CCI, mis en place il y a un peu plus d'un an.

Mme BOUSQUET souhaite continuer dans ces éléments positifs pour dire que le lien avec les SHS avait déjà été créé dans Capacités. Elle fait partie d'une cellule qui s'appelle AccessMemoria, sur la mémoire et le savoir-faire des entreprises et qui relie un certain nombre de formations (sociologie, histoire, langues et lettres et langage). Elle peut témoigner qu'il y a un lien fort avec les formations puisque les étudiants interviennent. C'est vrai pour un certain nombre d'étudiants dans des pré-études. Déjà en Master il y a un lien entre Capacités et les formations au niveau des Masters. Les SHS ne sont donc pas en reste.

Mme BARON souligne que 80 personnes, c'est une petite entreprise. Elle voudrait savoir quels sont les statuts des personnels, si ce sont des CDI. Elle demande s'il y a une convention collective.

M. BARBU répond qu'il y a des CDI en majorité. Il y a aussi des CDD, des contrats sur objectifs. Il y a des représentants du personnel, et il y a également une convention collective.

Mme TRICHET considère que l'intervention devant les Directeurs d'unité de recherche est une chose importante. Eux aussi ont leur expérience positive avec Capacités mais dernièrement la relation était peut-être un peu plus poussive. Il est important de faire un bilan avec eux. Il ne s'agit pas seulement de les rencontrer pour les convaincre que ça marche, il s'agit de rencontrer aussi ceux qui ont eu des échecs de portage récemment et de savoir leur expliquer pourquoi ça a échoué et pourquoi ça n'échouera plus.

M. BARBU répond que ce travail est en cours. Il a des rencontres toutes les semaines avec les cellules existantes, les laboratoires qui ont travaillé avec les cellules, les cellules qui sont poussives et qui n'ont plus d'activités.

M. CHENE souligne qu'ils sont un certain nombre à être partie prenante de Capacités depuis des années. Il salue tout ce qui a été fait depuis des années pour porter ce projet en mode intrapreneurariat, c'est-à-dire entreprendre à l'intérieur d'une organisation. C'est loin d'être évident, c'est un mode de fonctionnement très particulier.

Le chiffre d'affaires aujourd'hui est de 8,3 millions d'euros, ce qui est intéressant. Le bilan pour l'instant n'est pas à l'équilibre. L'objectif, c'est de l'amener à l'équilibre. Ce qui intéresse surtout **M. CHENE**, c'est de voir les retombées, de savoir pour l'euro de chiffre d'affaires direct généré par Capacité, quelle somme va être indirectement perçue par les fondations, le montant de taxe professionnelle, le nombre de contrats de recherche, de stages, d'emplois et tout ce qui est incalculable. Il y a beaucoup de retombées.

Lors d'une visite dans une petite entreprise qui est à Bouguenais, Cogitech, il a évoqué l'existence de Capacités. Ça a été quelque chose d'extraordinaire pour l'entreprise. Ils n'étaient absolument pas au courant. Il faut renforcer cette communication, accompagner ce tissu de PME. C'est extrêmement important que Capacités y contribue. **M. CHENE** salue ce qui a déjà été fait et les perspectives à venir qui ont été indiquées par **M. BARBU**.

Mme SAMI indique que si elle reprend la diapositive 34 qui évoque le positionnement de Capacités sur les demandes en interne, elle voit indiqué enseignant-chercheur avec un certain nombre de rectangles mais elle voit en particulier vers le centre droit : « financer, maturer un projet de recherche, créer une entreprise ». Elle souhaite comprendre quel est ce lien, que veulent dire ces flèches. Elle demande si cela signifie que si les enseignants-chercheurs veulent financer ou maturer un projet de recherche, créer une entreprise, on les dirige vers Capacités.

M. BARBU répond qu'en effet, dans le cadre de l'activité classique d'un enseignant-chercheur, il peut se poser ce type de questions, financer ou maturer un projet de recherche. C'est très important lorsque l'on sent qu'il y a

un potentiel, en particulier avec de la propriété intellectuelle à protéger. Derrière, il y a beaucoup de programmes en ce moment pour pousser, inciter à la création d'entreprises.

Mme SAMI souligne que cela fait 10 ans que Capacités existe. Il y a des risques qui sont pris quand on mature un projet. Sur les dix ans d'existence, elle demande si un bilan a été fait. Si ce n'est pas le cas, il serait intéressant de le faire.

M. BARBU répond que Capacités fait partie de cette chaîne qui accompagne les chercheurs dans leur activité. Capacités n'est pas seule, loin de là. Ils interviennent sur un petit créneau. Sur la maturation des projets, c'est là que la SATT prend le relais. Capacités a une collaboration étroite avec la SATT qui peut apporter des fonds lorsqu'un projet a du potentiel. Sur Batiprint3D, la SATT a mis 300 000 euros. Ce sont des sommes que l'on ne pourrait pas trouver à l'Université. La SATT intervient également en matière de protection des résultats. Elle investit, elle protège et elle utilise, c'est-à-dire qu'elle cherche à commercialiser les brevets, les inventions et procédés qui sont issus des laboratoires. Dans un premier temps, les sommes perçues permettent le remboursement de ses frais. Ensuite, les bénéficiaires vont pour moitié à l'Université de Nantes et pour moitié à la SATT. Rien ne va à Capacités, même pour les brevets qui sont développés chez Capacités.

LE PRESIDENT souligne qu'il y a un écosystème dans lequel Capacités trouve sa place. Chacun des acteurs a ses objectifs, ses fonctions. Il y a des incubateurs, des accélérateurs, ceux qui défendent la propriété intellectuelle, ceux qui font la maturation avec des fonds de maturation spécifiques. En quelques années, on a réussi à faire en sorte qu'il y ait une intelligence entre les uns et les autres et qu'il n'y ait pas de compétition frontale. Capacités est un outil qui s'inscrit dans le paysage qui est très concurrentiel. Il s'agit d'une filiale de l'Université en lien avec l'Université mais qui a un fonctionnement qui lui permet d'être très actif.

POINT 2. INFORMATIONS GENERALES

LE PRESIDENT indique que le 24 avril prochain, il y aura le Congrès. C'est un engagement de campagne. Le Congrès va regrouper toutes les instances statutaires de l'Etablissement. Il s'agit de faire le point sur le travail concernant la Nouvelle Université à Nantes qui a permis à plus de 500 collègues de s'investir, toutes disciplines confondues, tous sites confondus. C'est un Congrès pour faire le point. Il n'y aura pas de vote. Un travail a d'abord été réalisé sur les objectifs, la vision de chacun des quatre pôles : Humanités, Droit Economie Gestion Sociologie, Santé, Sciences et Technologie. C'est ce qui sera présenté, débattu. L'étape suivante, c'est de travailler sur la délégation de compétences aux pôles. **LE PRESIDENT** rappelle que l'idée, c'est de simplifier l'organisation pour éviter que la décision soit prise deux ou trois fois. Elle sera prise soit au niveau central, soit au niveau polaire, soit au niveau des composantes. On rentre dans la deuxième phase. Il s'agit de définir l'organisation et la gouvernance de l'ensemble : quelles instances ? Où ? Pour faire quoi ? Le Congrès s'inscrit entre ces deux phases.

Concernant les blocages et l'occupation, lors des dernières assemblées générales, il y a eu un blocage illimité du Campus qui a été voté et également un blocage des examens. Le blocage illimité du Campus concerne aujourd'hui la Censive, le Tertre, la FLCE, Recteur SCHMITT et l'IGARUN. Des actions sont envisagées pour l'IAE, STAPS et Sciences principalement. Lors de cette assemblée générale, il a aussi été voté un blocage des examens avec un 12 qualifié de mélioratif, c'est-à-dire qui permet aux étudiants d'avoir la moyenne et de passer. Vendredi dernier, en fin d'après-midi, il y a eu une occupation par des étudiants du bâtiment Censive au rez-de-chaussée bas, à droite en rentrant dans le bâtiment.

LE PRESIDENT rappelle que la remise en l'état de ces bâtiments avait coûté 18 000 euros. La décision qu'il a prise est de relocaliser les personnels administratifs et techniques de ces sites qui se trouvaient dans des conditions de travail extrêmement difficiles. Ils venaient le matin sans savoir s'ils pouvaient travailler, s'ils pouvaient avoir accès à leur matériel de travail. 110 collègues ont été relocalisés au sein de l'Etablissement. Ces collègues ont donné leur accord. **LE PRESIDENT** a commencé à aller les visiter et il peut témoigner que ces collègues se retrouvent dans des situations qui sont des situations apaisées, qui ne sont pas optimales mais qui sont des conditions qui leur permettent de travailler. Il continuera à aller à leur rencontre. Il rappelle la position de la présidence. Le blocage est inacceptable, il est contreproductif. Ce blocage vise principalement des étudiants qui veulent travailler et notamment, dans le domaine des sciences humaines et sociales un peu plus qu'ailleurs, des étudiants en situation de fragilité, de précarité. Ce sont eux qui sont les premières victimes. Des aménagements ont été proposés pour les étudiants qui souhaitent manifester. C'est un droit. L'occupation n'est pas acceptable. Le fait de pouvoir dialoguer dans des amphithéâtres, c'est un droit. L'occupation de l'espace de l'Université ne l'est pas. Cette relocalisation des personnels durera tant que le blocus durera.

Concernant les examens, **LE PRESIDENT** rappelle que les examens se tiendront, et ce dans l'intérêt des étudiants. S'il y avait une incapacité à organiser les examens, les étudiants redoubleraient. Si l'on met la moyenne ou une note qui permet la moyenne, les étudiants en pâtissent. Ce n'est pas son choix. Leur diplôme est dévalué, leur accès au Master ne se fera pas. Les étudiants ERASMUS auront une reconnaissance du diplôme tout à fait biaisée. Ces examens vont se tenir. Des étudiants menacent de perturber les examens, d'attaquer les serveurs, d'attaquer les imprimeries ou le transport des sujets. Des enseignants-chercheurs indiquent qu'ils ne surveilleront pas les examens. Les examens doivent se tenir dans les meilleures conditions. Si les examens ne peuvent pas se tenir là où c'est prévu, ils seront relocalisés soit dans d'autres sites de l'Université, soit en dehors de l'Université. Ces examens seront sécurisés par des compagnies de gardiennage pour le contrôle d'accès. C'est un énorme dispositif. L'intervention des forces de l'ordre ne sera pas préventive mais elle sera demandée par **LE PRESIDENT** uniquement en cas de débordement grave. Il y aura une rencontre avec les Directeurs de Composante concernés le lundi suivant ce Conseil d'Administration pour expliquer et réexpliquer tout ceci.

En ce qui concerne la réforme, il a décidé de détendre les contraintes. La loi orientation et réussite des étudiants, **LE PRESIDENT** la soutient sur le fond même s'il a conscience que la vitesse à laquelle elle se met en place et la confirmation des moyens sont de vraies questions. Il y a eu une tribune avec 85 % de présidents d'université qui soutiennent cette réforme, ça n'est pas rien. Il sait par ailleurs que les familles de lycéens qui passent le bac aujourd'hui acceptent cette réforme, soutiennent le dispositif. Ça n'est pas rien non plus. Il a entendu pour autant l'Etablissement et il propose, puisque cette réforme va être mise en place sur la durée cette année et les années suivantes, de focaliser l'attention d'abord sur les filières en tension avec des critères pour qualifier ce qu'est une filière en tension. Il y a des filières pour lesquelles on sait que même si aujourd'hui il y a plus de demandes que de places, il devrait être possible d'accueillir tout le monde. Il s'agit de focaliser les moyens sur les filières en tension. **LE PRESIDENT** rappelle que ce n'est pas une sélection, c'est *oui* ou *oui si*. De son point de vue, l'attention est focalisée sur les étudiants les plus fragiles, ceux qui ont besoin d'accompagnement. Certains collègues dans ces conditions refusent d'appliquer la loi. Ce sont des fonctionnaires. Il y a de vraies questions de discipline qui se posent aujourd'hui. Il y a un travail qui est fait par **M. AVERTY**, Vice-Président Formation Vie Universitaire avec l'endurance, l'engagement, la détermination, la connaissance des dossiers qu'on lui connaît. Il le remercie pour le travail réalisé.

M. GADOLLET souligne qu'à la première table des négociations, l'Université a mis à disposition deux amphithéâtres pour le mouvement contestataire à la condition que le blocus soit levé. Cette condition n'est pas remplie. Il demande ce que **LE PRESIDENT** compte faire pour libérer le bâtiment Censive.

LE PRESIDENT répond que la mise à disposition d'une salle pour débattre est un droit et qui plus est, c'est la culture de l'Université qui est un espace de dialogue où se confrontent les avis des uns ou des autres. C'est la vocation de l'Université d'avoir un espace de dialogue. A partir du moment où il y a des situations de friction non créatives, difficiles, il doit prendre la décision de faire intervenir les forces de l'ordre ou pas. **LE PRESIDENT** invite les administrateurs à regarder ce qui se passe au plan national. La responsabilité du chef d'établissement ne se délègue pas. C'est une responsabilité unique et entière du Président de l'Université. Le Président d'Université fait l'équilibre entre bénéfices et risques. Une intervention, de son point de vue, comporte plus de risques pour résoudre les problèmes que de bénéfices. S'il n'intervient pas, il est responsable, s'il intervient, il est responsable. A chaque fois, il mesure les bénéfices et les risques. Il suffit de voir ce qui s'est passé sur certains territoires en France pour voir dans quelle mesure ça ne résout rien du tout. La violence appelle la violence. Son objectif, c'est que les cours soient rattrapés, que les examens se tiennent. Son objectif, c'est l'étudiant.

Mme BERNAULT remercie **LE PRESIDENT** pour toutes ces précisions qui étaient importantes. Quoique l'on pense finalement de la loi ORE, la responsabilité de l'Université, c'est de fournir aux étudiants ce qu'ils sont venus chercher à l'Université, c'est-à-dire des enseignements et un accès aux examens. Pour ce qui est de l'accès aux examens, il y a un enjeu qui est essentiel pour les étudiants de licence qui se destinent à des Masters et qui ont besoin d'avoir des résultats et des notes pour être candidats, y compris ailleurs qu'à l'Université de Nantes. Il faut penser à eux et fournir aux collègues des conditions de travail sereines. Elle voudrait saluer le travail qui a été conduit de relocalisation de 110 collègues. C'est un travail inédit il lui semble, qui est assez considérable et qui a été fait dans un temps très court. Le blocus et l'impossibilité d'organiser des examens à l'Université sont inacceptables, parce que cela signifie que l'on remet en cause la mission même de l'Université qui est un service public. Elle rappelle que 80% de l'Université fonctionne aujourd'hui normalement. Tout ce qui évoqué concerne une partie de l'Etablissement heureusement. Pour autant, ce sont effectivement des questions essentielles.

Mme DRONNEAU évoque la situation des personnels qui ont été délocalisés. Depuis quelques mois, ils vivent une situation assez particulière et se sont interrogés : pourquoi la délocalisation ? Est-ce que c'était opportun ? Est-ce qu'il n'aurait pas fallu juste délocaliser le service des examens de la scolarité ? Parmi les collègues, il y a vraiment un mécontentement. Chaque agent voudrait être dans son bureau afin de travailler au service de l'Université pour les étudiants notamment. Beaucoup de collègues étaient très en colère parce qu'ils ne pouvaient plus travailler pour les étudiants. Elle pense que la bonne décision a été prise. La délocalisation a enlevé un poids. Il y a vraiment des collègues qui ont eu le sentiment d'être en insécurité sur le Campus. Elle a en tête l'exemple d'une collègue qui mettait tous ses dossiers dans sa voiture parce qu'elle avait peur à chaque instant qu'on lui demande de partir. Elle tient vraiment à remercier l'ensemble des collègues. Cette situation a révélé la capacité d'entraide au sein de l'Etablissement. Elle remercie particulièrement la DSIN, les services informatiques de proximité, les services logistiques, les Composantes qui les accueillent. C'est vrai qu'il y aura peut-être besoin d'un soutien psychologique. **Mme DRONNEAU** pense que parmi les collègues, il y en a qui auront du mal à se remettre de cette situation. Parmi ses collègues, il y en a quand même qui n'ont pas un sentiment d'insécurité parce que les étudiants sont se toujours correctement comportés avec eux. Malgré tout, le fait qu'il y ait des barrières au niveau des sorties principales, c'est inquiétant. Il va falloir tirer les leçons. Cette crise a exacerbé les dysfonctionnements qui existaient auparavant. Il faudra tirer des leçons sur certains dysfonctionnements pour pouvoir les résoudre et ne plus se retrouver dans ces situations-là. La difficulté d'accès aux outils numériques à distance a été vraiment un point d'exacerbation du stress provoqué par la situation.

LE PRESIDENT partage l'idée qu'en situation de blocus, ne pas savoir si l'on peut travailler le matin, dans quelles conditions, se demander si l'on va pouvoir rester, cela représente un risque psycho-social.

M. BIAIS indique qu'un soutien psychologique pour les personnels qui le souhaitent a été mis en place. L'information a été communiquée aux secrétaires généraux de Composante. Il partage totalement ce qui vient d'être dit par **Mme DRONNEAU**, à savoir l'épuisement psychologique de certains collègues lié à l'incertitude d'accès aux locaux. La décision de relocalisation a été difficile à prendre mais c'était la bonne décision d'autant qu'elle a été couplée par un accompagnement et la promotion du télétravail. Près de 70 ordinateurs portables ont été mis en place pour qu'il y ait un mixte entre les sites d'accueil et le télétravail. Il souligne l'extraordinaire solidarité entre les Composantes, entre les services à l'occasion de ce mouvement de relocalisation. On dit que l'administration universitaire est un peu lourde parfois, mais elle sait aussi être agile.

Mme SAMI demande à **Mme DRONNEAU** si la souffrance psychologique des agents qu'elle évoque est due uniquement au blocus.

Mme DRONNEAU répond que les prémisses ont débuté avec l'occupation liée aux migrants. Ça s'est exacerbé après l'évacuation et à partir du 13 mars avec le début du blocus. Il y a eu les trois jours de fermeture administrative qui ont été compliqués à vivre pour certains collègues. Une évacuation, ce n'est pas anodin. Cette souffrance psychologique n'est donc pas liée uniquement au blocus mais est le résultat de tout un processus. Les occupations des locaux sont vécues comme une forme d'agression. Il y a cette inquiétude de se dire qu'ils peuvent envahir les bâtiments à tout moment. C'est complètement subjectif et il y a parfois un peu de paranoïa. Jusqu'ici, les étudiants n'ont jamais agressé **Mme DRONNEAU**, n'ont jamais essayé de rentrer de force dans les bureaux. Son service est en continuité de la scolarité et des examens. Pour autant, ils n'avaient pas de raison de s'en prendre à son service. Dans le reste de la France, il s'est passé des choses qui sont inacceptables. C'est pour cela qu'elle était soulagée de la délocalisation même si elle préférerait être dans son bureau. Ils essaient de positiver. Ils sont très bien accueillis, tout le monde se met en quatre pour eux. Les collègues vivaient mal le matin le fait de ne pas être sûr de pouvoir entrer dans leur bureau.

Mme SAMI indique qu'ils ont été contactés par des collègues qui ne comprenaient pas la délocalisation, qui avaient l'impression d'être comme des pions que l'on déplace d'un endroit à un autre, d'où le mail qu'ils ont envoyé à toute l'Université.

Elle est complètement d'accord avec **LE PRESIDENT** quand il dit que l'intervention des forces de l'ordre comporte plus de risques que de bénéfices.

Les modalités d'action des étudiants leur sont propres. Les étudiants sont majeurs.

LE PRESIDENT demande si elle soutient ces modalités d'action.

Mme SAMI répond que pour elle la question ne se pose pas. Par contre, à l'inverse du Président, son organisation syndicale, le SNESUP-FSU, dit que la loi ORE est une sélection qui ne dit pas son nom.

Effectivement il y a *oui et oui si*, mais on oublie de rajouter qu'il y a des capacités d'accueil, y compris pour des filières qui ne sont pas en tension. Cette année, ces capacités d'accueil sont effectivement larges, que ce soit à l'Université de Nantes ou dans d'autres universités, mais la question se pose concernant le devenir de ces capacités d'accueil dans les années à venir. Toutes les Universités gèrent la pénurie. A partir du moment où on instaure des capacités d'accueil, il y a sélection. Elle pense qu'être contre cette loi, c'est aussi défendre le service public pour les années à venir et pour les générations à venir. Effectivement, il y a quelques filières qui sont en tension et pour lesquelles il y a des tirages au sort. Ce n'est pas une solution satisfaisante, elle est d'accord. Partant de là, mettre des capacités d'accueil sur toutes les filières de l'Université, c'est déjà un pas qui est franchi et qui rapproche de la sélection.

A chaque fois qu'il y a une grève très forte, la dernière étant contre la loi LRU, on soulève toujours la question des examens et le fait que les étudiants risquent de ne pas avoir leur année. Elle rappelle qu'il y a quand même certaines modalités qui peuvent être discutées. Lors des grèves contre la loi LRU, les examens ont quand même eu lieu, avec des aménagements. Il y a eu une prolongation de l'année universitaire. Il y a eu des vacances qui n'ont pas été prises sur certaines périodes et qui ont permis aux examens d'avoir lieu. La plupart des enseignants-chercheurs ne veulent pas de 12 ou de 10, quelle que soit la condition. Les examens doivent avoir lieu mais ils peuvent être aménagés. Pour les années qui sont des années de concours, il y a moyen de négocier le fait que les étudiants concernés puissent suivre les cours.

Mme SAMI entend bien la menace sous-jacente contre les enseignants-chercheurs qui ne voudraient pas surveiller les examens. Il a été évoqué les questions de discipline, l'application de la loi. Elle ne sait pas très bien de quelle loi **LE PRESIDENT** parle. Elle pense que les enseignants-chercheurs ont le droit de ne pas faire partie des commissions et de dire qu'ils ne sont pas d'accord. Par ailleurs, faire passer des examens sous la surveillance des forces de l'ordre, ce ne sont pas des conditions optimales pour passer des examens.

LE PRESIDENT répond qu'il y a les obligations d'un fonctionnaire de l'Etat qui peut exercer son droit de retrait uniquement s'il y a un danger grave et imminent.

Mme SAMI souligne que s'il y a les forces de l'ordre, il y a un danger grave et imminent.

LE PRESIDENT précise que par rapport aux autres mouvements, il y a un noyau d'étudiants et autres personnes qui ne permet aucune négociation, qui se gausse totalement de la loi. C'est ce noyau qui risquent de bloquer. Des syndicats étudiants permettent d'échanger, de dialoguer et avec d'autres, ça n'est pas possible. C'est cela qui change par rapport à ce qui a pu exister dans le passé.

Mme OBLE n'est pas certaine que les parents de lycéens comprennent et soutiennent la loi ORE. Elle rappelle que les questions d'orientation sont des questions complexes, y compris quand on est dans le métier depuis longtemps et que l'on est confronté à ses propres enfants. Parcoursup n'est ni simple d'utilisation, ni de compréhension. Il reste la problématique de l'accompagnement des étudiants. Elle met cela en lien avec les enjeux démographiques de la région puisque l'on sait qu'il y a eu une augmentation extrêmement importante des naissances dans les années 2000. Il y a un problème au niveau des lycées. Si à la rentrée prochaine, l'Université accepte l'ensemble des demandes, la question se posera l'année d'après et encore l'année d'après. On est à plus de 100 000 lycéens supplémentaires. Certains jeunes vont sortir avec le baccalauréat et ne seront peut-être pris nulle part. Il n'y a pas eu d'anticipation sur les moyens. On est sur des choix politiques : qu'est-ce que nous voulons pour notre jeunesse ?

LE PRESIDENT répond qu'effectivement il y a eu le baby-boom mais que pour autant, il y a eu une baisse du nombre d'étudiants à l'Université cette année 2017/2018 qui ne s'explique pas. Il y a eu 4 000 bacheliers de plus l'année dernière dans l'académie. Il pense que ce qui se passe aujourd'hui va aboutir à ce que les nouveaux bacheliers aillent dans le privé. Le privé voit ses effectifs augmenter depuis 10 ans.

Il n'entend pas les lycéens aujourd'hui. Il n'entend pas les familles protester contre la procédure ou la loi. C'est quand même un critère.

M. GENON souligne qu'effectivement la procédure est relativement bien perçue par les lycéens. C'est toujours compliqué sur une réforme qui se met en place relativement rapidement d'avoir une analyse en profondeur et objective. Le vrai problème concerne l'orientation des jeunes. Le travail qui a été fait par les équipes et notamment grâce au deuxième professeur principal en classe de seconde a permis de faire quelque chose de beaucoup plus pointu que ce qui pouvait être fait les années précédentes. On va le voir dans la deuxième phase de Parcoursup. Il pense qu'il devrait y avoir moins de difficultés en termes d'orientation et surtout de cohérence d'orientation par rapport au niveau réel des élèves. Pour l'instant, il est relativement optimiste.

M. AFFILE ne s'exprimera pas sur ce qu'il a entendu et qui relève de choix syndicaux ou d'opinions. Il a son avis sur cette réforme. Il est professeur de lycée à mi-temps. On se retrouve dans une situation assez paradoxale où l'on sélectionne les étudiants qui vont faire des études courtes. Il a entendu jusqu'à présent personne le déplorer. Par contre, ceux qui vont s'engager dans les études les plus longues ne sont pas sélectionnés, y compris lorsque les prérequis au cours de leurs études secondaires ne les prédisposent pas à aller vers de l'enseignement général. Il faut quand même s'interroger sur ces mécanismes.

Il a rencontré des habitants lors d'une réunion publique et certains parents d'étudiants sont venus le voir en lui demandant de poser la question suivante au Conseil d'Administration de l'Université : « nos enfants ont eu une semaine et demie de cours, sur quoi seront-ils être examinés ? » Il pense qu'il faut communiquer là-dessus, notamment auprès des étudiants concernés. Si l'on compte sur eux pour traiter tous les programmes tous seuls, cela signifie que les étudiants sont capables de travailler tout seul sans enseignant pour les accompagner.

M. AVERTY répond qu'il y a eu un peu plus qu'une semaine ou deux semaines de cours. L'ensemble des Directeurs de Composante concernés ont été interrogés. Avec le blocage, il y a eu des cours en moins, il y a eu des cours qui se sont déroulés à d'autres endroits. Les enseignants ont mis des ressources à disposition de leurs étudiants. Il y a eu un travail qui a été fait. Les étudiants ne seront pas interrogés sur ce qui n'a pas été abordé. Les collègues ont travaillé en ce sens. Il ne s'agit pas de dire que tout va bien. Tout le monde travaille pour essayer de faire en sorte que le diplôme qui va être obtenu par les étudiants à la fin de l'année ait une vraie valeur. C'est cela qui est important. Il faut absolument que les étudiants puissent, avec le diplôme qu'ils vont obtenir, s'en servir soit pour poursuivre leurs études, soit pour s'insérer dans le monde du travail. C'est extrêmement important que les examens puissent se tenir dans un climat serein, c'est la priorité des priorités.

LE PRESIDENT en profite pour remercier l'ensemble des collègues investis pour faire les cours dans des conditions difficiles, à distance, en présentiel, dans des locaux provisoires, délocalisés. C'est compliqué, tant au niveau des enseignants qu'au niveau des personnels administratifs. Il les remercie vraiment pour cet engagement.

M. POUZAINT propose de prendre un éclairage un peu différent pour analyser la crise. Parcoursup, c'est quand la communication tient lieu de politique. A la rentrée 2017, il y a eu des difficultés dans un nombre limité de filières au niveau du recrutement et pour lesquelles un tirage au sort a dû être organisé. En vertu de cette situation, une usine à gaz a été mise en place, avec peut-être quelques bonnes idées sur l'orientation. Au SGEN-CFDT, ils sont pour l'orientation et la construction du projet professionnel qui se construit étape par étape. Le dispositif mis en place est au bout du compte chronophage, impose des contraintes à un certain nombre de Composantes qui n'en ont absolument pas besoin. Si l'on arrive à cette situation-là, c'est parce que la massification de l'enseignement supérieur qui est en route, pas depuis un an mais depuis au moins une vingtaine d'années, n'a pas été anticipée. Le système d'enseignement n'a pas été remis à plat, ce qui fait qu'au bout du compte on a un certain nombre de filières qui sélectionnent (classe préparatoire, STS, IUT, école d'ingénieur, école de commerce). En classe préparatoire, le taux de boursier n'a rien avoir avec les STS et les DUT. Dans ce contexte-là, dans les filières qui sont les parents pauvres de l'Université, c'est-à-dire les filières SHS, il y a un certain nombre de réactions et d'interventions. C'est souvent les filières qui sont en première ligne pour pouvoir faire évoluer les choses. Le contexte difficile ne doit pas empêcher de réfléchir au fond de l'affaire et de faire fonctionner le système. Tout le monde a à cœur que l'Université fonctionne mais il ne faut pas perdre de vue que le gouvernement actuel est certes légitime mais sa politique peut être critiquée. C'est un point qu'il faut absolument rappeler. Dans tous les secteurs, notamment à la SNCF, il y a mise en avant des réformes et simulacre de concertation après.

La France est un pays qui au niveau politique a des problèmes de représentation. Il y a moins de participants aux élections, il y a une recomposition qui est en cours, il y a eu une défiance vis-à-vis du politique et des politiques qui sont menées. Dans la mesure où l'Université et ses sections SHS sont des maillons faibles, tout simplement parce qu'elles sont sous financées et sous encadrées, c'est là où l'on a des difficultés. Effectivement, le blocage ce n'est peut-être pas toujours la solution. Les violences et les dégradations ne sont pas admissibles, il n'y a pas de discussion possible, mais il faut au moins avoir le courage d'admettre qu'il y a dans notre société des contradictions et ces contradictions sont à l'œuvre. Si l'on s'était appuyé sur l'expérience des personnels, plutôt que sur l'avis des technocrates, peut-être que ça fonctionnerait un peu mieux. Il faut faire évoluer le système étape par étape et ne pas faire la révolution.

LE PRESIDENT répond qu'il y a effectivement des vraies questions sur l'engagement de la nation dans l'enseignement supérieur et la recherche, avec des dotations pour les étudiants en prépa qui ne sont pas du tout les mêmes que pour étudiants en licence. On est sur des débats de société.

M. POUZAINT souligne que 70% de la progression est captée par l'enseignement privé. C'est la conséquence

des non choix politiques.

M. CHOQUET pense que la majorité des étudiants est perdue vis-à-vis de la guerre médiatique qui a lieu sur les réseaux sociaux avec toute la désinformation qui va avec et notamment sur la boîte mail qui est utilisée par certaines personnes. A l'Université de Lorraine, il y a eu un vote en ligne qui a été organisé. Plus de 50% des étudiants ont participé. La majorité des étudiants sont contre le blocus. Les élus Interasso Nantes pensent qu'il serait intéressant d'avoir un état des lieux plus exhaustif sur le point de vue des étudiants, par exemple via un vote en ligne. Il demande l'avis du Président sur ce point. Il est important de favoriser l'information de manière claire sur la loi. Il est important que l'Université reste un lieu de débat. Interasso Nantes a quelques difficultés à rassembler assez d'étudiants pour expliquer vraiment ce qu'est la loi, non pas en ayant des idées préconçues mais simplement en prenant la loi telle qu'elle est, en la lisant et en expliquant le texte de loi qui peut paraître compliqué pour la plupart des étudiants.

LE PRESIDENT rappelle qu'en SHS, les étudiants mobilisés représentent entre 3% et 6% des étudiants en SHS au sens large. Ils représentent 0,65 % des étudiants de l'Université, ce qui différencie l'Université de Nantes peut-être des autres établissements où un tel vote a été mis en place. L'organisation d'un tel vote pose la question de l'après. **LE PRESIDENT** souhaiterait pouvoir dialoguer, mais sur un noyau vraiment très dur, il n'est pas possible de négocier. Les personnes ne viennent pas à la table des négociations. Elles se gaussent totalement de cette loi comme des autres.

Concernant l'information sur la loi, il faut effectivement l'expliquer, la réexpliquer, et que chacun donne son point de vue. Il souligne qu'il n'y a pas eu de débat sur le tirage au sort ou très peu. Il n'a entendu personne. Il n'y a pas eu de débat sur la sélection qui est une sélection darwinienne. Dans certaines Universités, il y a 30% d'étudiants qui ont un bac professionnel en droit et il y a parmi ces étudiants 99% d'échec. On ne dit rien dessus. C'est une vraie sélection, c'est une sélection darwinienne. On met dans un amphithéâtre des étudiants pour lesquels on sait qu'ils vont avoir des difficultés. C'est cela le vrai sujet.

M. GENON entend ce qui est dit sur la chance, mais il faut quand même mesurer le parcours en amont d'un certain nombre de ces jeunes. On est effectivement sur un paradoxe. Il a dans son établissement des classes de STMG. Ces jeunes sont confrontés au moment de leur parcours d'orientation à une ultra sélection, celle des BTS. Il a dans son établissement également un certain nombre de BTS. On est aujourd'hui à 1200 ou 1300 dossiers pour 35 places et bien entendu les jeunes sortant de STMG n'ont aucune chance d'intégrer les BTS où se joue à plein la sélection. Ces jeunes se rabattent automatiquement sur leur deuxième ou troisième vœu, en l'occurrence une L1. On connaît le taux d'échec de ce type d'élève dans ce genre de filière. Il y a exactement le même problème en amont en classe de troisième avec un paradoxe inouï. Aujourd'hui, les élèves les plus fragiles intègrent une classe de seconde générale et technologique parce qu'ils n'ont pas eu la chance, compte tenu d'une sélection à nouveau extrêmement forte, d'intégrer les classes professionnelles dans lesquelles ils se sont présentés en vœux 1. C'est pour cela que **M. GENON** croit fondamentalement que Parcours sup, via notamment la fiche avenir, est un véritable outil d'évolution possible. Pour la première fois, on est en capacité, grâce notamment au renforcement de la place de l'orientation, de dire aux élèves, attention, et ce très en amont puisque la loi va inscrire de manière très forte l'orientation sur le niveau de seconde à l'intérieur de l'Accompagnement Personnalisé. Les enseignants sont en capacité de dire : « attention, il y a un certain nombre de difficultés auxquelles vous allez être confronté si vous n'ouvrez pas plus largement vos choix d'orientation ». Le handicap scolaire, même avec une remédiation mise en place, ne pourra pas être compensé dans une filière type L1. Le problème est beaucoup plus global et **M. GENON** croit fondamentalement que le travail sur l'orientation devrait permettre de débloquent un certain nombre de choses.

M. BROCHARD est tout à fait d'accord avec ce qu'a dit **Mme DRONNEAU** sur le ressenti des personnels. Ce sont les remontées qu'ils ont des personnels actuellement. Il est ravi d'entendre qu'une cellule psychologique va être mise en place pour les personnels. Les personnels du service logistique du Tertre commencent à être en épuisement professionnel. Certains personnels commencent à être vraiment en souffrance. Sur la loi ORE, le SNPTES n'a pas senti un rejet massif des parents ou des lycéens. D'ailleurs, il n'y a pas beaucoup de lycéens qui sont actuellement grévistes. Par contre, il rejoint ce qu'a dit **M. POUZAIN** sur le fait que cette réforme a été mise en place à marche forcée. On aurait pu prendre le temps, il n'y avait rien qui était urgent pour mettre en place cette réforme. L'Etat n'a pas mis les moyens pour pouvoir assurer la bonne mise en place de cette réforme.

Mme BARON croit que la FCPE a soutenu le mouvement contre la loi ORE. En tant que membre de la FCPE, elle rappelle que depuis la suppression du samedi à l'école, le mouvement de toutes les réformes est de supprimer des heures d'enseignement. Elle n'est pas sûre que ce soit la meilleure solution pour que les enfants sachent lire.

Toutes les Universités comme l'Université de Nantes utilisent des outils d'aide à la décision qui vont être déclarées à la CNIL. Un traitement informatique, de fait, c'est une sélection. Elle n'incrimine pas **LE PRESIDENT** car il n'y a pas d'autres solutions. On sait que les fiches avenir et les lettres de motivation vont partir au panier directement. C'est de la communication, ce sont des mensonges et beaucoup de gens le dénoncent. Le fait de ne pas classer les choix, c'est une catastrophe. Les élèves vont peut-être dire oui à des choix qui ne sont pas leur favori, parce que c'est le seul où on leur a dit oui, que tout le reste est en attente et qu'ils ont peur.

Il n'y aura plus de commission dans la filière Lettres et Sciences Humaines où les enseignants étaient contre. **Mme BARON** considère que c'est très bien d'avoir tenu compte de leur avis mais elle se souvient qu'il avait été dit aussi dans d'autres séances du Conseil d'Administration ou en Commission Permanente du Conseil d'Administration, qu'en Sciences, il n'y avait pas spécialement de tension.

M. AVERTY lui répond qu'il y a également des tensions en Sciences. Il précise qu'il y aura bien une commission au niveau des filières SHS. Il y aura des commissions d'examen des vœux. La loi oblige à avoir une telle commission. Cette commission d'examen des vœux doit proposer à chaque candidat un parcours adapté ou un parcours normal, c'est-à-dire répondre *oui* ou *oui si*. Aucun *oui si* ne sera mis si l'Etablissement n'est pas en mesure de proposer un parcours adapté aux candidats.

Les capacités d'accueil existaient les années passées. Ce n'est pas une invention de la loi, c'était déjà le cas puisque l'on sait très bien que l'on ne peut pas accueillir dans une filière de Droit 10 000 personnes. Il faut bien qu'à un moment donné, il y ait une capacité d'accueil. Jusqu'à présent, un classement était réalisé. L'année dernière, un tirage au sort au lieu dans toutes les filières de l'Université et personne ne s'en est ému. A la fin de la procédure, dans la majorité des cas, l'ensemble des étudiants a été appelé. Cette année, l'objectif de **M. AVERTY** est d'arriver exactement à la même chose. Il y a une différence avec le fait de prendre d'emblée tous les candidats. Pour autant, cela ne veut pas dire qu'à la fin tous les candidats ne seront pas pris. Il y a un cas particulier qui est la filière STAPS où l'on sait très bien que le nombre de candidats qui veut réellement y aller sera de toute façon supérieur à la capacité d'accueil.

La décision a été prise au regard du risque engendré par le fait d'appeler tous les candidats. Le taux de pression a été pris en compte. Il correspond au nombre de candidats par place. Avec un taux de pression de 5, on peut se dire qu'il devrait être possible d'accueillir tous les candidats dans de bonnes conditions. Une deuxième barre fixée à 2 000 a été mise en place. Retenir un taux de pression de 5 quand il y a 60 candidats, ce n'est pas prendre un risque énorme. Quand on est dans une situation où il y a 4 000 candidats pour 660 places, comme c'est le cas en droit, le risque est d'avoir 1 000 inscrits si 4 000 étudiants sont appelés d'un coup. L'Etablissement ne sera pas en mesure de les accueillir dans ses bâtiments. **M. AVERTY** a bon espoir d'accueillir les 3 931 candidats en droit mais pour autant, il ne veut pas mettre en difficulté l'Etablissement en accueillant tout le monde et en ne regardant pas les dossiers.

LE PRESIDENT souligne que tout le monde était unanime pour supprimer le classement des vœux.

M. AVERTY indique que lors de la première réunion de concertation à laquelle il a assisté au Ministère, toutes les parties, que ce soit les étudiants, les fédérations de parents d'élèves, ont commencé par dire qu'il fallait arrêter de hiérarchiser les vœux au mois de mai parce qu'il y avait énormément de jeunes qui au moment où ils avaient leur affectation auraient par exemple préféré leur deuxième vœu. On ne peut plus avoir le choix quand on hiérarchise. Il a été décidé, c'est le seul point qui a été vraiment un point de consensus, de ne plus hiérarchiser, de manière à ce que le jeune ait le choix entre toutes les possibilités quand il recevra ses résultats. **M. AVERTY** pense avoir été un des seuls avec la CPU à avoir alerté sur le fait que ça allait entraîner un certain nombre de difficultés.

M. GADOLLET considère, concernant l'aménagement des examens, que l'on ne peut pas défendre les classes moyennes et populaires tout en proposant un report des examens. Certains étudiants doivent travailler pour payer leurs études et payer leur loyer. Il fait partie des étudiants qui doivent travailler 3 mois. Un report des examens mettrait à mal les finances des étudiants. C'est inacceptable.

Mme ARTEAUD a eu la chance au lycée d'avoir deux professeurs principaux. Elle a entendu que ça pouvait permettre un meilleur accompagnement dans l'orientation. Elle estime qu'en terminale elle a eu un très bon encadrement mais force est de constater que sur sa classe de terminale, le taux de réorientation et de non passage en deuxième année est aussi important que les classes qui avaient un seul professeur principal.

Concernant la tenue des examens, elle fait partie du conseil d'UFR d'Histoire, Histoire de l'art, Archéologie. Il y a une motion qui a été votée au sein de ce conseil sur le fait que les sujets d'examen ne peuvent porter que sur

des cours qui ont été réalisés en présentiel. Elle demande s'il est possible de généraliser cela au niveau de l'Université ou si c'est une décision qui doit être prise en conseil d'UFR.

Elle considère que ce n'est pas tellement en raison du mouvement que les gens se dirigent vers le privé mais c'est plutôt en raison du désengagement de l'Etat dans les enseignements publics qui font qu'il y a plus de monde qui va vers le privé.

Le Figaro a sorti un article dans lequel était reprise une note du Ministère précisant que si au bout de trois mois la personne est toujours mise en attente sur Parcoursup, elle recevrait un non de la part de l'Etablissement. A partir du moment où l'Université dit non à un dossier, on peut vraiment parler de sélection. A l'UNEF, ils se positionnent contre la réforme. La réforme a été mise en œuvre extrêmement rapidement. Il n'y a pas de contestation lycéenne mais c'est parce que les lycéens se sont retrouvés à devoir assimiler Parcoursup et à remplir des lettres de motivation. Rédiger un CV et une lettre de motivation quand on est en terminale et que l'on n'a pas fait grande chose, c'est très compliqué.

Concernant la hiérarchisation des vœux, elle comprend les arguments qui ont été donnés. En terminale, elle avait mis quelque chose en premier vœu et en fait elle voulait le deuxième vœu. Ce qui pose problème, c'est le temps de réponse. Avec APB, toutes les réponses étaient données autour du 8 juin, 2-3 jours avant le baccalauréat. Désormais, les réponses ne vont pas être données toutes le même jour.

Concernant le tirage au sort, effectivement il n'y a pas eu cette année un débat autour de ce sujet. Toutes les organisations syndicales et étudiantes sont d'accord pour dire que le tirage au sort était quelque chose de catastrophique, que c'était totalement injuste. Il y a quand même eu des débats sur la sélection et notamment la sélection darwinienne, autour notamment de **Mme ORANGE** qui est enseignant-chercheur à l'Université de Nantes en sociologie. Il faut réexpliquer la réforme et expliquer tous les enjeux qu'il y a autour.

Il va y avoir de l'aide informatique pour classer les dossiers, avec des algorithmes locaux dans certaines universités. **Mme ARTEAUD** demande s'ils peuvent avoir des précisions sur ce qu'il y a dans ces algorithmes et s'il est possible d'y avoir accès.

M. AVERTY répond que tout sera fait selon la loi. A l'Université de Nantes il y a un outil d'aide à la décision. Ce n'est qu'une transcription des éléments qui apparaissent sur Parcoursup. Il y a un cas particulier qui est l'UFR STAPS puisqu'il y a eu un travail qui a été fait nationalement. La conférence des doyens de STAPS a mis en place son propre outil comme le permet la loi. Parcoursup n'est qu'un outil parmi d'autres. **M. AVERTY** est en échange avec le Directeur de l'UFR STAPS pour avoir tous les critères qui seront mis dedans. En fonction de ce que la loi demandera, ils seront publiés ou des réponses seront apportées aux étudiants qui n'auraient pas été acceptés.

Il y a des documents qui sont disponibles qui montrent comment l'outil fonctionne. C'est un outil d'aide à la décision qui existait auparavant dans APB pour d'autres formations. **M. AVERTY** remet en cause la notion d'algorithme. Ce n'est qu'une étape qui permet d'avoir un préclassement. Les dossiers vont être regardés. Si tous les dossiers devaient être triés à la main, le côté aléatoire pour classer les dossiers serait largement supérieur à ce que l'on peut avoir quand un outil aide à faire un préclassement.

La fin de la procédure est fixée le 5 septembre. Si un élève a demandé uniquement STAPS, à la fin il pourra se retrouver toujours en attente. Pour autant, la commission académique de l'enseignement supérieur étudiera ces cas-là. Il faut que tout soit finalisé bien en amont de manière à pouvoir faire une rentrée sereine. Tous les résultats tomberont le 22 mai. Les candidats auront 6 jours pour prendre une décision entre les oui qu'ils auront obtenus. Ils pourront conserver les vœux en attente. Si un vœu en attente passe en oui, l'étudiant pourra changer son affectation. Du point de vue des candidats, tout est mis en place pour que jusqu'au dernier moment ils puissent se décider pour un autre vœu. Si un candidat a plusieurs *oui* et des *oui en attente* et que c'est *oui* pour le vœu qu'il veut faire, il n'a aucun intérêt à maintenir ses vœux en attente. Sinon, il va perturber le déroulement des opérations et finalement bloquer une place.

M. MORERE rappelle que la majorité U2020 soutient la position du Président et le travail colossal mené par le Vice-Président Formation. La majorité U2020 soutient aussi le fond de la réforme ainsi que la relocalisation des personnels. Il ne faut pas placer la culpabilité là où elle n'est pas. Elle soutient aussi l'organisation des examens sur les sujets qui auront été traités pendant les semaines de cours et elle rappelle qu'il n'y a que trois établissements qui sont bloqués à ce jour et une dizaine de sites. A titre personnelle, elle voudrait dire qu'en GEA, qui est une filière sélective, ils ont reçu 4 000 dossiers. Ils ont examiné chacun des dossiers. Ils ont croisé les notes, les appréciations des enseignants, la fiche avenir. C'est un travail qui est faisable, qui est intéressant et pour lequel certains collègues ont déjà des outils et des expériences à partager.

POINT 7. PRESENTATION DU RECAPITULATIF DES ENVELOPPES ET MOYENS VALORISES DANS LES CPOM 2018 DES COMPOSANTES, SERVICES COMMUNS ET POLES DE L'UNIVERSITE DE NANTES

M. BERNOUSSI indique que les CPOM s'inscrivent dans le cadre du dialogue de gestion que l'Université a avec ses propres composantes. Ils ont été mis en place en 2014. C'est un moment de dialogue qui est précédé par un certain nombre de rencontres. Il y a des rencontres de proximité (RH, budgétaire, patrimoine, informatique) entre le Vice-Président et les services concernés, les directions de Composante. Ensuite, chaque Composante formule un certain nombre de projets. Il y a ensuite une réunion de dialogue pour comprendre les projets et une réunion stratégique finale avec le Président.

Le processus 2018 a porté sur l'ensemble des Composantes de l'Université avec les 5 pôles de l'Université. Cette année, il y a quatre services communs qui contractualisent avec l'Université. Le Service Commun de la Documentation est un des premiers services communs qui a contractualisé. Au moment de la mise en place du CPOM, ce service perdait 140 000 euros de CPER. L'Université a contractualisé et s'est substituée au CPER en apportant un peu plus. Depuis, cette dotation devient une dotation récurrente.

148 fiches projets ont été déposées par les Composantes et les services communs. 172 décisions ont été rendues, dont 127 avis favorables. 74% des projets ont fait l'objet d'un avis favorable et d'un financement avec les Composantes.

Parfois, certains sujets sont abordés uniquement sous un angle alors qu'il faut les prendre dans leur globalité. Une étude plus globale est donc parfois nécessaire. Cela concerne souvent l'immobilier. C'est par exemple un projet de construction d'un local pour les étudiants. C'est un projet qui paraît simple mais en réalité, il faut prendre en compte un certain nombre de contraintes environnementales, architecturales etc. Les 9 demandes d'étude nécessitent d'impliquer plusieurs services pour essayer de faire une étude complète et être en capacité de répondre à la Composante.

Un peu plus de 18 000 000 euros ont fait l'objet d'une contractualisation sous deux volets :

- le volet projets à hauteur de 3 300 000 euros ;
- le volet ressources humaines (postes d'ATER, le secrétariat, les mensualités de remplacement) à hauteur de 4 000 000 euros.

Par ailleurs, il y a le montant de la dotation de fonctionnement, de la dotation de charge d'enseignement, c'est-à-dire les heures complémentaires que les Composantes reçoivent, et le référentiel.

Le soutien nécessaire aux Composantes LLSHS est pris en compte. C'est le pôle LLSHS qui est le plus fortement soutenu, avec un peu plus de 150 000 euros.

M. BERNOUSSI tient à remercier toutes les équipes de la cellule d'aide au pilotage qui font un travail long, dur et compliqué pendant une longue période.

M. POUZAINT tient à redire qu'ils sont derrière **M. BARBU** pour qu'il puisse œuvrer pour Capacités dans la bonne direction.

Concernant les CPOM, il lui semble que dans la présentation réalisée, il y a une évolution. Normalement, les CPOM sont des contrats d'objectifs et de moyens qui sont globaux avec une vision pluriannuelle. On voit apparaître la présentation des fiches projets qui sont censés prendre toute la place des CPOM. Il serait intéressant à l'avenir de montrer que ces fiches projets rentrent dans le CPOM qui est un contrat global sur plusieurs années, de telle manière à bien comprendre la question des trajectoires pour les Composantes.

Ces contrats d'objectifs et de moyens ont été initiés en 2008 par **Mme PECRESSE** dans le cadre des dialogues qu'il y avait eu avec les IUT. Ces contrats sont intéressants parce qu'ils permettent à la fois de se projeter et en même temps de construire sur la durée. Dans la présentation qui a été faite, il n'y a pas suffisamment la vision de la manière dont ces arbitrages ont été organisés et faits au fur et à mesure. **M. POUZAINT** souhaite comprendre comment les CPOM ont été construits.

Il faut que les SHS soient dotées au niveau fonctionnement mais aussi en postes. Dans le contexte de restriction actuelle, c'est très difficile de pouvoir doter correctement ces Composantes. L'effort qui est fait sur le fonctionnement et sur les projets ne doit pas annihiler l'effort sur les postes. Sur les ressources propres, il est logique qu'il y ait une ponction pour alimenter l'ensemble des Composantes qui ne bénéficient pas des ressources propres. Il faut une solidarité entre les Composantes.

LE PRESIDENT rappelle les mesures qui ont été prises en matière de rééquilibrage vers la filière SHS, au-delà du plan Campus à 30 millions d'euros et des nouveaux bâtiments qui sont pour les SHS. 12 postes sont redéployés vers les SHS, c'est un bon signe car un redéploiement, c'est quelque chose de difficile. Par ailleurs, il y a un rééquilibrage des dotations récurrentes pour les unités de recherche de manière à ce que les SHS ne soient pas dans une situation historiquement difficile à expliquer. **LE PRESIDENT** ne pense pas qu'il y ait beaucoup d'établissements où ces décisions politiques ont été prises.

M. GRASSET souligne que pour la recherche, au-delà des dotations récurrentes, un effort a été fait pour qu'il y ait une enveloppe disponible pour les demandes exceptionnelles. Il a senti sur cette première année une certaine frilosité des laboratoires SHS se disant qu'ils n'étaient pas éligibles. Après leur avoir expliqué un peu mieux de quoi il s'agissait, il y a eu des demandes. **M. GRASSET** indique que ces demandes vont être satisfaites au mieux. Ce sont des demandes qui sont en rapport avec une politique d'attractivité, la capacité à faire venir des agents CNRS entre autre. C'est un soutien essentiel qui peut leur être apporté. Il faut s'en réjouir.

M. BERNOUSSI précise que la présentation par fiche projet était juste une façon de présenter les CPOM car il était assez difficile de faire une présentation Composante par Composante. L'objectif principal est de contractualiser sur tous les projets, d'essayer de combiner la contractualisation interne avec la contractualisation externe (Région, Nantes Métropole etc.), de telle sorte à financer le maximum de projets. Il y a une analyse qui est faite projet par projet. A chaque fois qu'un projet peut être soutenu, il est soutenu. Les arbitrages qui sont défavorables correspondent soit à des montants qui ne peuvent pas être attribués, soit à des projets qui ne sont pas réalisables.

M. BIAIS souligne que le processus d'arbitrage est itératif. Il se déroule entre mars et juillet chaque année. Sur la base des 150 projets qui remontent, il y a dans un premier temps une analyse technique. Sont impliqués à la fois les services centraux mais aussi les Vice-Présidents principalement impactés par les projets, le Vice-Président Finance, le Vice-Président Patrimoine, le Vice-Président Formation. Ensuite, il y a une rencontre du Premier Vice-Président avec chaque Directeur de Composante, chaque Directeur de Pôle, chaque Directeur de service commun pour avoir un échange sur les projets. C'est à l'issue de ces séances de travail que l'avis rendu est retravaillé. Ensuite, il y a la réunion stratégique avec **LE PRESIDENT** qui permet à ce dernier de confirmer les avis rendus ou de les réorienter en fonction du débat stratégique qui s'organise à l'échelle des pôles. Il s'agit vraiment d'un processus itératif qui est nourri tout au long de l'année par les rencontres de proximité et qui vise aussi à conforter toutes les campagnes d'arbitrage (révision des effectifs, équipements informatiques, ATER) qui étaient jusqu'à présent désynchronisées. Désormais, tous les arbitrages sont consolidés à l'appui des projets, puisque la lecture projet prime ainsi que lecture sur la stratégie de la Composante.

Mme DRONNEAU souligne que comme toute présentation de chiffre, il faut toujours faire attention à sa lecture. On ne peut que confirmer l'appui de l'Université au pôle LLSHS, mais il ne faut jamais déconnecter de tout l'environnement. C'est un secteur qui a plus de difficultés que d'autres à obtenir des ressources propres, ce qui explique pourquoi l'Université est obligée de faire des efforts plus particuliers pour ce secteur.

Dans le pôle LLSHS, il y a malheureusement des difficultés parfois à mettre en exécution les CPOM parce que sur certains projets il n'y a pas le personnel enseignant ou administratif qui va être en capacité de trouver les moyens, le temps. Il y a des problèmes de process, de mise en exécution de ces CPOM. Il faut mettre en place des éclairages sur la manière d'exécuter. **Mme DRONNEAU** fait souvent appel à la cellule d'aide au pilotage pour l'éclairer sur la manière dont elle censée mettre en place telle mesure. Au niveau du service financier, ils n'ont pas d'informations concernant le dialogue qu'il y a pu avoir entre la Composante et la direction de l'Université. Cette difficulté de mise en exécution peut être un vrai frein, notamment pour répondre à des appels à projets.

Mme TONNERRE rappelle que c'est un exercice nouveau. C'était la première année d'un nouveau format de CPOM. Après deux ou trois ans, le côté pluriannuel pourra être mieux intégré. Elle rejoint **Mme DRONNEAU** sur l'importance désormais de travailler sur la mise en œuvre des projets. C'est encore un élément d'amélioration. Dans les CPOM 2018, des appels à projets sont intégrés, par exemple le Fonds d'Innovation Pédagogique.

Mme MORERE apporte un témoignage de Directrice de service commun, le Service Universitaire des Langues, qui représente 1% des CPOM. Elle tient à indiquer que l'outil permet de consolider et d'assurer la continuité des projets qui ont été dessinés de manière pluriannuelle. Cela permet vraiment d'asseoir un projet de service commun qui est en cours de structuration. Cela assure un suivi précis sur les activités, les ressources humaines, l'investissement, les dépenses. Si ça peut sembler une coquille un peu rigoureuse, figée au départ, en réalité c'est un outil de dialogue qui apporte toute la souplesse nécessaire à la construction d'un projet de service.

C'est un outil de dialogue qui est essentiel, qui permet à un service commun de s'aligner sur les objectifs et les enjeux du projet de Nouvelle Université à Nantes. Elle rejoint **Mme DRONNEAU** dans l'idée que parfois il est difficile de mettre en œuvre les projets et de les porter. C'est un point de vigilance à avoir. Enfin, elle souligne toute l'opportunité que peut présenter le Fonds d'Innovation Pédagogique qui est aligné sur les CPOM et qui est un outil d'évolution important.

Mme SAMI s'interroge sur les mensualités de remplacement BIATSS de 184 000 euros. Elle aurait aimé savoir sur quelle base se font ces mensualités. De plus en plus de personnels qui sont en congés, y compris en congés de maternité, ne sont pas remplacés car l'enveloppe attribuée à l'UFR est épuisée. Cela induit un travail supplémentaire qui est très important sur les BIATSS, en particulier quand ce sont des BIATSS qui sont obligés de faire le travail qui n'est pas fait car il n'y a pas eu de remplacement.

Concernant l'ESPE, elle vient d'apprendre qu'il y a, pour l'année à venir, pas de remplacement, pas de renouvellement de temps partagé en particulier sur les petits sites. Elle aimerait savoir si c'est uniquement une question technique ou si c'est une question politique. Elle demande s'ils peuvent avoir l'assurance que les sites excentrés de l'ESPE ne vont pas fermer parce qu'il n'y a pas de renouvellement de temps partagé. En particulier, cela représente 10,5 ETP. Ce sont 21 personnes au minimum qui n'ont pas été renouvelées.

LE PRESIDENT rappelle qu'il est extrêmement vigilant vis-à-vis du budget de l'Université cette année. Quand le Rectorat prend la main, il n'y a plus de discussions possibles. Il ne voudrait pas arriver au mois de novembre et annoncer que le budget de l'Etablissement est déficitaire. Il n'y a rien d'automatique. Chaque positionnement est questionné.

M. BIAIS ajoute qu'il y a une enveloppe à l'échelle de l'Etablissement sur les mensualités de remplacement pour les personnels administratifs et techniques. Cette enveloppe aujourd'hui, compte tenu de la situation budgétaire, ne peut pas être augmentée indéfiniment. Il y a des choix à faire. Quand un pôle ou une Composante épuise l'enveloppe déléguée, il est logique qu'il y ait un dialogue entre le central et le proximal pour faire des choix et des ajustements. Il entend que la situation n'est pas simple pour les collègues sur le terrain mais malheureusement, l'enveloppe est aussi déterminée par les possibilités budgétaires. Il faut faire des choix, en fonction aussi de l'analyse de la pression de l'activité qui est variable d'un secteur à l'autre. La situation est plus tendue cette année qu'elle ne l'était les années précédentes.

M. BERNOUSSI précise que ce qui est évoqué n'a rien avoir avec les CPOM de 2018. Cela concerne les demandes d'ATER pour la rentrée 2018-2019. La Présidence est en phase de négociation avec chacune des Composantes. La présidence donne une volumétrie. Effectivement, il y a une baisse de la dotation. Quand on regarde les effectifs, on constate que le nombre de fonctionnaires stagiaires baisse de moitié au premier degré. Il est étonnant que le Directeur demande 12 postes de plus en temps plein que l'année dernière. Rien ne justifie cette demande. La Présidence lui propose 10 postes de moins que l'année dernière. C'est la phase de négociation.

Mme BARON souligne que c'est bien d'avoir cette répartition, mais elle demande si à l'avenir cela pourrait être mis en regard de critères qui permettent de comparer, le nombre d'étudiants, de personnels par exemple.

Concernant la question du remplacement qui a été évoquée, ils constatent tous les jours que les enveloppes ne sont pas au niveau des besoins. Pour les remplacements de congés de maternité, c'est peut-être aussi un facteur de problème d'égalité femmes-hommes. L'Etablissement est largement féminisé. Pour les collègues jeunes qui sont amenés à faire des enfants, ça va peut-être être un critère pour les inciter à moins partir, à ne pas prendre de congés parental ou à prendre moins de congés maternité en raison de ce problème de non remplacement. Cette année est difficile mais à terme il faudra y penser.

Mme TEXIER rassure les membres du Conseil d'Administration. Le remplacement de congé maternité n'est pas refusé. Les cas où cela peut arriver sont extrêmement rares. Elle a un cas en tête. En l'espèce, des renforts ont été accordés en soutien. C'est la situation au global qui est considérée. C'est l'ensemble des effectifs qui est regardé au regard de la charge de travail. Sur le cas de la Roche-sur-Yon en particulier, il y a des renforts qui ont été accordés sur des postes.

Par ailleurs, toutes les Composantes et tous les services ne demandent pas forcément le remplacement de leurs agents qui partent en congé maternité parce qu'il y a un système parallèle qui est l'octroi de primes de remplacement. L'option est toujours proposée aux Composantes et aux services.

POINT 8. PRESENTATION DE LA CHARTE DU TELETRAVAIL (APRES AVIS DU CHSCT ET DU CTE, ET EXAMEN PAR LA CPCA)

Mme LE FICHANT souligne que la charte du télétravail est un bel outil. L'Université de Nantes a décidé de se doter d'une charte de télétravail pour les personnels BIATSS. Un décret du 11 février 2016 permet dans la fonction publique et la magistrature le télétravail. Un arrêté du 3 novembre 2017 vient préciser l'application du décret au Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

L'Université n'a pas attendu la publication de l'arrêté pour travailler sur le sujet. 5 séances de travail se sont échelonnées de mai 2017 à février 2018 qui ont réuni, des personnels administratifs, des directeurs de Composante, des Directeurs de laboratoire, des secrétaires généraux, des membres de la DSIN. Avant d'entamer le travail sur la charte du télétravail, un travail de recensement a été réalisé. 8 conventions de télétravail étaient accordées sur avis médical. 2 autres situations de télétravail ont été recensées par la DRHDS. Il s'agit de télétravail gris. Il y a peut-être d'autres agents qui se sont organisés tacitement avec leur chef de service.

La volonté est de permettre à tous les agents BIATSS de pouvoir en profiter. C'est un véritable choix de l'Etablissement dans le cadre de la politique de qualité de vie au travail d'étendre largement le télétravail pour les personnels BIATSS, hors situation médicale. Les enseignants-chercheurs ont recours au travail nomade. **Mme LE FICHANT** trouve pour le moins légitime que cette facilité de travail soit permise au personnel administratif lorsque cela est possible.

La mise en place de la convention de télétravail permet de définir un cadre unifié au sein de l'Etablissement pour toutes les situations. Le groupe de travail a souhaité avoir une vision large du télétravail et a opté pour tout ce que permettait la loi. Le groupe de travail a souhaité n'avoir aucun a priori négatif sur le télétravail. Le législateur permet à l'Etablissement d'autoriser jusqu'à trois jours maximum par semaine de télétravail. C'est le principe qui a été retenu dans le groupe de travail. Il n'y a pas d'interdit non plus concernant les missions télétravaillables. On peut avoir un service d'accueil organisé autour de plusieurs personnes et avoir dans ce service des missions qui sont télétravaillables, au moins sur une demi-journée.

Dans la mesure où le télétravail n'est pas toujours aisément ressenti, l'accent est mis sur l'accompagnement des agents. Le télétravail nécessite d'avoir la perception réelle de ce que cela va demander comme organisation sur son domicile et sur son lieu de travail. Les responsables hiérarchiques ont besoin d'un fort accompagnement parce que la décision ne sera pas toujours facile à prendre pour eux lorsqu'ils seront sollicités par plusieurs agents qui voudront en même temps dans un même service demander du télétravail.

Le télétravail des personnels BIATSS repose évidemment sur le volontariat. Il ne s'agit pas d'imposer aux agents le télétravail. La charte de télétravail est un outil à disposition de tous les agents pour qu'ils puissent s'informer sur le télétravail, sur les conditions dans lesquelles il peut s'exercer et sur toutes les préconisations en matière d'hygiène et de sécurité. C'est un outil extrêmement utile pour les responsables hiérarchiques, leur permettant d'appuyer leur avis sur les demandes de télétravail.

Des grilles d'autoévaluation, des modèles de compte-rendu d'entretien, de convention de télétravail, des formulaires de demande de télétravail et diverses autres fiches pratiques sont proposés.

Une circulaire a déjà été diffusée à l'ensemble des Composantes dès avril 2018. Une information à l'ensemble des personnels sur le site Intranet, rubrique RH, va être faite. **Mme LE FICHANT** tient à ce que la décision soit prise par le n+1 avant le départ en vacances des agents, dès juillet 2018, de façon à ce que les agents puissent s'organiser pour la rentrée.

Un bilan sera fait à l'issue de cette première campagne.

M. BRUNAT remercie **Mme LE FICHANT** pour cette présentation. Cela marque une vraie belle évolution dans la relation au travail, en tenant compte des réalités quotidiennes de chacun, loin des conceptions archaïques où l'homme est attaché à son outil de travail. On va dans le sens d'un meilleur épanouissement au travail des personnels, un mieux-être. C'est extrêmement positif. Il remercie les collègues qui ont travaillé sur le sujet.

Un vrai travail de communication sur ce dispositif doit être réalisé afin qu'il soit bien compris, pour éviter notamment les jalousies lorsque certains collègues d'un service bénéficient du télétravail.

M. LUPI trouve que ce dossier est extrêmement intéressant pour les agents. Il a en tête une collaboratrice qui est obligée de s'enfermer dans son bureau une demi-journée par semaine pour pouvoir avancer sur ses dossiers. Celle-ci fait 100 km aller-retour tous les jours. Il trouve que c'est un vrai confort et un réel avancement.

Mme MORERE souligne, outre les qualités qui ont déjà été évoquées, que c'est un outil qui permettra aussi de manager différemment en travaillant par objectif, en proposant une méthodologie de travail qui pourrait être assez innovante. C'est également un outil qui peut être attractif à l'extérieur, en termes d'embauche de nouveaux personnels qui pourraient être intéressés par cette organisation.

Mme DRONNEAU confirme que c'est un outil qui était vraiment attendu par les personnels. Dans son service, elle a deux collègues qui font plus d'une heure de route aller. Cette solution les soulagerait de ces contraintes liées au transport. Il faudra être vigilant vis-à-vis des collègues qui ne pourraient pas comprendre pourquoi certains ont cette possibilité.

Pour avoir expérimenté malgré elle le télétravail lors du blocus, elle confirme que ça demande une organisation. Elle a travaillé quatre heures sur son ordinateur sans s'arrêter alors que quand on est dans un service, on est interrompu. Ce sera important d'être formé et accompagné. Les contraintes techniques n'existent pas vraiment. Elle est très satisfaite et elle sait que cette modalité de travail va enlever une pression très importante pour certains personnels.

Mme BARRON pense que pour les collègues, cela permet de choisir plus facilement leur façon de travailler. Ce n'est pas si compliqué à mettre en œuvre dans une équipe puisqu'il a des moyens très performants de contact. Il est prévu de façon légitime beaucoup de points de vérification, en matière notamment technique, de sécurité au travail. C'est une bonne chose. En revanche, elle demande comment il est possible de mettre en place le télétravail uniquement pour une ou deux semaines, en cas de grèves par exemple ou de mauvaises conditions climatiques.

Mme TEXIER répond que la question s'est posée dernièrement en raison des événements. Le souhait a été que la charte du télétravail traite de situations pérennes. Ce n'est donc pas l'objet de cette charte. En revanche, pour des situations ponctuelles, comme cela a été fait dernièrement pour les collègues, une attestation d'autorisation de télétravail peut être établie qui permet de garantir l'ensemble des droits et obligations, d'assurer les personnels qui sont sur un lieu de travail inhabituel.

POINT 9. APPROBATION DE LA MISE EN PLACE DU RIFSEEP POUR LA FILIERE ITRF ET REVALORISATION DU REGIME INDEMNITAIRE (APRES AVIS DU CTE)

Mme LE FICHANT indique que la filière AENES et le corps des assistants de service social sont passés au RIFSEEP au 1^{er} janvier 2016, les infirmiers au 1^{er} septembre 2016, la filière ITRF et la filière bibliothèque au 1^{er} septembre 2017. Dans la mesure où les textes n'ont pas été publiés à temps, l'Université a fait une transposition en l'état de manière temporaire, en concertation avec les représentants syndicaux dans le cadre de la commission prime.

Mme LE FICHANT présente le résultat des travaux de cotation des postes dans les groupes de fonction et de détermination du barème de l'Indemnité pour Fonction, Sujétion et Expertise (IFSE), par grade, par groupe de fonction pour la filière ITRF et pour le corps des adjoints administratifs de la filière AENES. Les débats sont toujours en discussion pour la filière bibliothèque.

917 postes ont été cotés pour 50 services centraux, services communs et Composantes, avec un objectif d'harmonisation. Tout cela résulte d'échanges dont le maître mot est la cohérence. Les demandes de réévaluation sont examinées en tenant compte d'une cohérence par fonction, d'une cohérence au sein de chaque corps et d'une cohérence entre Composantes.

Concernant l'IFSE qui est versée mensuellement d'ores et déjà, l'objectif est l'harmonisation et la revalorisation particulièrement des postes de catégorie C sur une année, ce qui correspondra à +6% et +15% selon les filières, soit un gain par agent entre 150 euros et 348 euros annuels.

Dans le cadre de l'IFSE, les minimaux ministériels ont été appliqués. Certains montants à l'Université étaient inférieurs au montant ministériel. Ils ont donc été rehaussés. Suivant la logique du RIFSEEP, est appliquée une

hausse à chaque changement de groupe de fonction, ceci afin de permettre aux agents de réaliser un gain véritable et d'accompagner en termes de promotion et d'évolution de carrière les parcours professionnels.

Un effort particulier pour les agents de catégorie C a été réalisé. Pour les filières ITRF et AENES, une revalorisation annuelle de +150 euros est proposée. Pour les agents de la filière bibliothèque, il y a une revalorisation plus conséquente de 233 euros à 348 euros dans un souci de mise en cohérence avec les autres filières. De plus, en cohérence avec l'esprit de la réforme, une augmentation est appliquée à chaque changement de groupe de fonctions à l'intérieur d'un même grade, ce qui se traduit par 100 euros par an pour les agents de catégorie C relevant du groupe 1, le groupe 1 étant le groupe le mieux rémunéré.

M. BROCHARD indique qu'ils sont contre le principe du RIFSEEP. Ils étaient déjà contre le système qui existait auparavant, la PFR, en raison de l'individualisation des primes. Sur la cotation qui a été proposée par l'Etablissement, ils considèrent que l'Etablissement aurait pu proposer plus de personnes en groupe 1, notamment pour les catégories A. Au vu des responsabilités pour les catégories A, pour les IGE principalement, il aurait été plus intéressant de valoriser plus d'IGE. En ce qui concerne la revalorisation des primes des catégories C afin de parvenir à une harmonisation, ils sont complètement favorables. Ils l'ont dit et ont voté pour au comité technique. Ils se réjouissent que le Président se soit engagé à reprendre sa politique pluriannuelle, notamment pour les catégories A et B, dans les deux années qui viennent.

Mme DRONNEAU rappelle qu'à l'UNSA éducation, ils sont contre le RIFSEEP. Au-delà de la politique nationale, ils sont contre ce qui s'applique à l'Université et ne seront pas satisfaits tant que ne s'appliquera pas le principe à fonctions égales primes égales.

Mme TONNERRE souligne que la majorité U2020 soutient fortement les propositions, en particulier sur l'effort de revaloriser les catégories C, dans un contexte budgétaire tendu et dans le contexte conjoncturel que l'on connaît sur le Tertre. C'est un message fort adressé à l'ensemble des catégories C. Elle pense que les personnels particulièrement mobilisés en scolarité, en logistique, sur le Campus Tertre en particulier, seront touchés de cette attention. Cela va dans le bon sens. C'est une manière de reconnaître le travail effectué par chacun d'entre eux. Les catégories C sont les personnes qu'il convient de viser en priorité.

Mme BARON demande si le fait de revaloriser les primes des catégories C de presque 300 euros vient du fait que l'Université était en-dessous des minimas ou si cela correspond à la différence avec les ITRF.

Mme LORET répond que l'Université n'était pas dessous des minimas sur la catégorie C. Il s'agit d'harmoniser entre filières.

Mme BARON souligne qu'un agent de la filière des bibliothèques issue d'une autre université qui arrive à l'Université de Nantes perd entre 150 et 200 euros de primes.

Mme SAMI souligne qu'elle partage le constat que les catégories C devraient absolument être revalorisées. 150 euros par an, c'est moins de 15 euros par moi. C'est très bien mais c'est peut-être à relativiser aussi. Par contre, elle n'a pas très bien compris la cotation. Elle ne comprend pas très bien pourquoi est-ce que sur les mêmes types de poste, il y a des cotations 1 ou 2. C'est obscur pour elle.

Mme LE FICHANT répond que c'est la mise en place du RIFSEEP qui a abouti à ces cotations.

Mme TEXIER précise que c'est un travail très fin qui a été conduit. On peut avoir l'impression qu'un poste est équivalent à un autre poste. Quand on creuse, on se rend compte que les budgets gérés ne sont pas les mêmes, que les effectifs encadrés ne sont pas les mêmes, que les enjeux ne sont pas les mêmes. L'intitulé de la fonction est très réducteur car il ne donne que très peu d'indications. Par contre, il y a un travail très fin qui a été conduit avec les secrétaires généraux de Composante et les Directeurs de service pour arriver à ces cotations. Ce qui peut paraître comme équivalent ne l'est pas quand on creuse et quand on va chercher un peu plus dans la fiche de poste.

Le Conseil d'Administration approuve avec 24 voix pour et 9 voix contre la mise en place des barèmes d'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE), associés aux cotations des postes des agents de la filière ITRF et du corps des adjoints administratifs (AENES), annexés à la présente délibération, à compter du 1er juillet 2018.

POINT 10. APPROBATION DE LA MODIFICATION DE L'ARRETE PORTANT CREATION DU COMITE TECHNIQUE D'ETABLISSEMENT (APRES AVIS DU CTE)

M. BERNOUSSI indique que les élections professionnelles dans les trois fonctions publiques auront lieu le jeudi 6 décembre 2018. Il y a un certain nombre de dispositions réglementaires qui sont introduites par le décret du 27 juillet 2017 qui concernent notamment la représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les instances du personnel.

Le Comité Technique d'Etablissement (CTE) s'est prononcé le 27 mars favorablement à l'unanimité sur ce qui est proposé au vote du Conseil d'Administration. Cela concerne la détermination des effectifs représentés en CTE, la répartition hommes/femmes et la détermination du nombre de représentants au CTE.

Les effectifs constatés à compter du 1^{er} janvier 2018 s'élèvent à 5 137 agents qui se répartissent entre 2 661 femmes (51,8%) et 2 476 hommes (48,2%).

Compte tenu des effectifs, c'est le nombre maximum de représentants qui est retenu pour l'Université de Nantes, soit 10 représentants titulaires et 10 représentants suppléants.

Le Conseil d'Administration prochain, après le CTE du 16 mai, se prononcera sur la durée des mandats et la les modalités des élections.

Le Conseil d'Administration approuve avec 33 voix pour :

- **les effectifs observés au 1er janvier 2018 concernant les personnels représentés en Comité Technique d'Etablissement et à leur répartition hommes/femmes : 5 137 agents dont 51.80% de femmes et 48.20% d'hommes. ;**
- **la composition du CTE : 10 membres titulaires représentants des personnels et 10 membres suppléants ;**
- **les modifications proposées de l'arrêté portant création du CTE et ses statuts annexés.**

POINT 11. APPROBATION DE L'INTEGRATION DE L'OPERATION D'AMENAGEMENT DES ESPACES EXTERIEURS A L'OPERATION CAMPUS « NOUVEAU TERTRE »

Mme COMBE indique que des travaux sont prévus sur le Campus Tertre concernant la remise en état des stationnements. Quatre sites ont été identifiés dans l'enquête de sécurité et de sûreté publique qui a été menée dans le cadre du dépôt du permis de construire de l'opération Tertre. Elle fait état de parkings dans un état déplorable, ce qui crée de nombreuses incivilités liées au stationnement anarchique et aux encombrements des voies pompiers. Les 4 sites identifiés sont : parking du Tertre à la sortie du tramway, façade nord, parking Censive avec le Théâtre Universitaire, parking personnel Droit. L'objectif est d'empêcher le stationnement sauvage, de désencombrer les voies, d'améliorer les flux, d'aménager des places pour les personnes à mobilité réduite, d'améliorer les conditions d'accueil du site, d'optimiser les capacités de stationnement, de créer un éclairage adapté et également de prévoir des aménagements paysagers en conformité avec le PLU car aujourd'hui, ce sont surtout des nappes d'enrobé.

Sur le site 1 et 1bis, IEMN Petit Port et Censive, on passe d'une capacité de 254 places à 337 places avec des plantations. Un aménagement est également prévu derrière le TU et sur l'entrée de Censive pour créer des places de stationnement PMR pour les personnels. Sur le site 2 du Tertre, la capacité en stationnement monte à 230 places en intégrant également des plantations. Sur le site Droit, la capacité reste identique, il s'agit d'une réfection de l'enrobé.

L'estimation prévisionnelle de l'opération correspond à 1 million d'euros toutes dépenses confondues, ce qui comprend le coût des travaux et le coût des études. Les aléas de l'opération Nouveau Tertre sont aujourd'hui maîtrisés puisque l'on est sur la dernière phase de travaux qui sont stabilisés autour de 5%, avec des montants d'actualisation et de révision de prix du bâtiment qui ont été beaucoup plus favorables que ce qui avait été calculé dans le rapport d'expertise en 2013. Ces travaux peuvent être financés dans le cadre de l'opération Nouveau Tertre et permettraient ainsi de réceptionner un ensemble cohérent. Aujourd'hui, la consultation des entreprises a été lancée et les travaux sont prévus cet été dans la mesure où c'est la période où le site est le moins impacté par le public.

Mme BARON souligne que plus il y a de places de parking, plus il y a de voitures. Elle aimerait qu'il y ait plus de développement sur les Campus de parkings à l'abri de la pluie pour les vélos. Par ailleurs, elle souligne que

la piste cyclable à contre-sens qui descend derrière le campus de Droit vers Petit Port est prise par les voitures. Elle est dangereuse parce que les voitures qui sortent du parking n'ont pas toujours conscience qu'un vélo peut arriver. Tous les scooters empruntent la piste cyclable.

Mme COMBE répond que sur les différents projets d'aménagement, notamment sur le Tertre avec les opérations connexes, des parkings vélos sécurisés ont été installés dans les bâtiments. Sur le bâtiment Censive et sur le bâtiment Tertre, il y a deux parkings vélos qui aujourd'hui ne sont pas totalement fonctionnels, en raison des emprises et accès chantiers. Des douches sont mises à disposition des personnels. Concernant la voie évoquée sur l'arrière du Campus, c'est un des sujets qui va être abordé avec Nantes Métropole lors du comité de site.

M. BRUNAT trouve que c'est une très bonne chose de revoir les parkings, avec une attention particulière sur les places PMR. Il faut toujours faire attention entre réglementation et usage. Pour preuve, deux places entre Censive et le bâtiment IAE Erdre sont collées l'une à l'autre. Quand on se gare sur l'une, on bloque l'autre. **M. BRUNAT** rappelle qu'il est toujours partant pour participer et aller sur site.

Mme BOUSQUET remercie **Mme COMBE** et toute l'équipe qui travaillent énormément sur les Campus qui deviennent de plus en plus remarquable. L'ajout d'arbres est à souligner.

M. CHENE souligne qu'il est important de travailler le sol pour qu'il soit drainé en profondeur. Il est également nécessaire d'avoir des espaces qui soient bien délimitées pour que ce soit organisé. Il y a régulièrement des voitures qui sont bloquées parce que qu'elles se retrouvent dans une boucle qui a été fermée d'un côté et de l'autre. Sur l'IAE, il n'y a pas suffisamment de places pour les personnels. Sa voiture a failli être emmenée à la fourrière.

Mme DRONNEAU souligne que dans le plan campus Tertre, il n'a pas été prévu de garages pour les véhicules de l'Université et également pour les motos. Il n'y a pas de possibilité de se garer dans un endroit protégé. S'il y avait eu pour les vélos des espaces protégés, ça aurait pu permettre de mettre les motos. Ce n'est pas prévu et c'est dommage.

Mme COMBE répond qu'il y a deux garages à vélos pour les personnels qui sont prévus dans le bâtiment mais pas pour les motos puisqu'il y avait des espaces qui avaient déjà été disposés avec la rénovation du bâtiment IGARUN, qui sont identifiés à l'extérieur du site.

M. BIAIS remercie la DPIL parce que c'est grâce à cette gestion au plus près de l'opération que ces marges financières ont été dégagées et que ça permet de faire plus. L'idée est de couvrir une partie de des besoins exprimés et de faire mieux.

LE PRESIDENT voudrait témoigner de tout son soutien à la DPIL qui est profondément affectée par les dégradations sur le site Tertre. Il est nécessaire que tout le monde en ait conscience.

Le Conseil d'Administration approuve avec 33 voix pour l'intégration de l'opération d'aménagement des espaces extérieurs à l'opération campus « nouveau tertre ».

POINT 12. APPROBATION DE L'EXPERTISE DU PROJET « REAMENAGEMENT ET EXTENSION DE L'IUT DE LA ROCHE-SUR-YON »

M. BERNOUSSI rappelle l'historique. Sur la Roche-sur-Yon, rien n'était prévu au début au niveau du CPER actuel. C'est au moment du changement de majorité régionale qu'est apparue au niveau du CPER une dotation de 500 000 euros. C'est le moyen d'avoir des financements combinés de l'Etat et de la Région, notamment pour des projets immobiliers de grande ampleur. Au niveau de l'Université, il n'y avait aucun projet sur la Roche-sur-Yon parce que la Roche-sur-Yon avait bénéficié lors du précédent CPER d'un bâtiment tout neuf qui venait d'être livré. Les 500 000 euros étaient une opportunité à saisir pour répondre à un certain nombre de besoins. **LE PRESIDENT** a identifié deux axes stratégiques qui correspondent aux besoins. Le premier concerne le département Réseaux et Télécom de l'IUT de la Roche-sur-Yon. C'est un département qui est très inséré localement avec beaucoup de liens avec les entreprises et qui accueille une formation Polytech depuis cette rentrée. Le deuxième axe concerne le laboratoire GPEA CBAC qui est le seul grand laboratoire de recherche localement et qui fait des travaux d'importance. Ce laboratoire est particulièrement exigeant.

Le travail a été conduit en proximité avec tous les utilisateurs pour aboutir au projet qui répond aux deux axes

qui sont fixés. Ce projet consiste en la construction d'un bâtiment. Dans ce bâtiment R+2, tout le rez-de-chaussé est dédié au CBACH, ce qui permet d'éviter les déménagements et d'agrandir la surface et de consacrer des locaux d'enseignement et de recherche pour les départements RT. Ce projet se traduit par 950 m² avec 125 m² de réaménagement et 825 m² de construction neuve. L'enveloppe est optimisée au mieux.

L'Etat contribue à hauteur de 500 000 euros, la Région 500 000 euros, le département de Vendée 500 000 euros et l'agglomération 500 000 euros. En traduisant certaines surfaces en recherche, d'autres subventions à hauteur de 600 000 euros, notamment de fonds européens, vont pouvoir être perçus, ce qui permet de construire un bâtiment d'une certaine importance.

Il s'agit actuellement de la première phase d'expertise avec le souhait de voir le bâtiment livré dès la rentrée 2021. L'objectif est de voter ce projet d'expertise pour pouvoir assurer tous les financements.

LE PRESIDENT indique que **Mme LE LIDEC** a donné procuration à **M. LABOUX**, **M. GUEVEL** à **Mme MORERE**, **M. JAUEN** à **M. GRASSET**, **M. TOSTIVINT** à **Mme BERNAULT**, **Mme FLEURY BAH** à **Mme JOLLIET**, **M. OLERON** à **M. LUPI**, **Mme LESTIEN** à **M. CHENE**, **M. A FFIE** à **Mme TONNERRE**, **M. GENON** à **Mme BOUSQUET**.

Le Conseil d'Administration approuve avec **33 voix** pour le dossier d'expertise du projet « réaménagement et extension de l'iut de la Roche-sur-Yon », tel qu'annexe a la présente délibération.

POINT 13. PRESENTATION DU PLAN DE PREVENTION DES CONDUITES A RISQUES EN SOIREES ETUDIANTES

Mme BELLEIL précise qu'il s'agit de formaliser un plan de prévention des conduites à risques en soirées étudiantes. Un drame a eu lieu lors de la dernière rentrée. Il y a quelques incidents depuis plusieurs années. L'idée est de centraliser tout ce que fait l'Université de Nantes pour contribuer à sécuriser les soirées étudiantes en lien avec les associations étudiantes et les étudiants. C'est un travail qui est fait avec le Service de santé des étudiants-SUMPPS. La Direction de la Vie Etudiante va accompagner les initiatives étudiantes festives et proposer des outils, un accompagnement. Le Service de santé des étudiants va accompagner les étudiants en individuel sur des actions de prévention collectives. Tout cela s'intègre dans un dispositif beaucoup plus large en partenariat très resserré avec la Ville de Nantes qui est un acteur fort sur cette thématique-là. L'Université de Nantes est signataire de la charte de la vie nocturne.

Mme JOLLIET souligne le grand engagement des étudiants en santé sur ce projet. Elle félicite l'initiative d'une association, ANOFEL, et d'un individu, M. Adrien LARMOIR, étudiant de 3^{ème} année, qui a construit une formation des formateurs de façon à ce que systématiquement tous les étudiants de médecine dans premier temps, puis de santé ensuite, de seconde année, soient formés par les étudiants de troisième année. Ceci sera valorisé par la Faculté de Médecine. Il a été voté au Conseil d'Administration de la Faculté l'attribution d'un certificat optionnel pour les étudiants qui s'engagent à être formateur.

M. CHOQUET était présent quand **Mme JOLLIET** est intervenue devant le Conseil d'Administration d'Interasso. Il demande quand vont avoir lieu ces formations pour les formateurs. Il voit sur le planning octobre 2018 et il considère que ça serait mieux avant.

Mme JOLLIET répond qu'il y a quatre dates de formation et que certaines ont déjà eu lieu. Il faut se rapprocher d'ANOFEL pour avoir le calendrier précis.

Mme BELLEIL précise qu'octobre 2018 correspond à l'intervention directe auprès des étudiants.

Mme ARTEAUD considère que l'initiative est très intéressante. Elle demande s'il est possible d'envisager un élargissement de ce dispositif à tout le Campus parce qu'elle pense que les problèmes des soirées festives étudiantes concernent tout le monde.

Mme BELLEIL répond que ce sont des discussions qu'ils ont eu avec ANOFEL. Dans un premier temps, il faut qu'ils puissent mettre en œuvre dans les meilleures conditions possibles cette initiative sur leur Campus. Ensuite, si ça fonctionne bien, il est en effet envisagé d'élargir cette action à d'autres Campus.

Mme TRICHET pense que c'est une bonne chose d'impliquer des étudiants pour dialoguer entre années. Il y a

déjà des actions : Dose ta soirée, Lâche ton verre, pas ton pote. Ce sont des actions des étudiants vers des étudiants qui existent aussi sur les autres Campus. Pour valoriser le calendrier, il faudrait marquer ce qui sera perpétuellement fait afin de l'envisager comme un calendrier rétroactif à suivre chaque année.

M. BEDOUD indique qu'avec Interasso Nantes et les associations qui la composent, ils travaillent déjà sur ce sujet, avec des partenaires locaux, comme le Service de santé des étudiants-SUMPPS, ou nationaux comme la FAGE ou la MACIF. Ils souhaitent continuer dans cette voie là avec l'Université. Il constate qu'un séminaire de formation est proposé au moment de la passation au sein des associations. Le problème selon lui, c'est que dans toutes les associations, cette passation ne se fait pas au même moment. Il y a des associations qui se renouvellent en avril et d'autres en septembre voire octobre.

Mme BELLEIL répond que c'était prévu le 14 avril dernier mais qu'en raison de la situation sur le Campus, ça n'a pas pu se dérouler. Ce sera décalé au début de l'année universitaire prochaine. Il convient de trouver la meilleure date sachant qu'aucune date ne sera idéale. L'idée est de tendre vers le mieux et de reproduire cette initiative d'année en année. L'idée, c'est aussi de faire venir des acteurs dans ce séminaire pour nourrir les réflexions que les étudiants porteurs de projets ont entre eux. La ville de Nantes est très impliquée dans la préparation de ce séminaire avec les acteurs de la prévention, de la santé et notamment les conseillers municipaux qui sont liés à la thématique.

LE PRESIDENT remercie **Mme BELLEIL**. Autant il est normal de se relaxer en soirée, autant on ne rigole pas avec la protection individuelle et collective des étudiants.

Mme SAMI est complètement d'accord. L'ensemble des étudiants primo-entrants a une visite médicale. Il est marqué que l'équipe médicale peut, si elle détecte une problématique d'alcool ou de drogue, proposer un suivi à l'étudiant. Elle demande si l'on sait quel est le pourcentage de suivi qui est fait chaque année. Il y a peut-être ceux qui se rendent compte du problème et qui demandent un suivi et ceux qui sont dans le déni.

LE PRESIDENT répond qu'il demandera les chiffres au Service de santé des étudiants. Il souligne qu'il y a les démarches individuelles et puis les dynamiques collectives qui lui font un peu plus peur parce qu'il y a une espèce de jeu, de surenchère et on arrive à des situations vraiment très graves.

POINT 14. ELECTIONS DE REPRESENTANTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LES COMMISSIONS, LES SERVICES GENERAUX ET COMMUNS DE L'UNIVERSITE :

M. BERNOUSSI indique qu'à la suite des dernières élections étudiantes, il faut renouveler les élus étudiants d'un certain nombre d'instances.

- COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration élit au premier tour, **M. Nolwenn BEDOUT** et **M. Carl CHOQUET** représentants des étudiants à la Commission Permanente du Conseil d'Administration.

- CONSEIL DU SERVICE DE SANTE DES ETUDIANTS-SUMPPS

Le Conseil d'Administration élit au premier tour, **Mme Julie KERBART** et **M. Mélaine POUPLIN**, représentants étudiants au Conseil du service de santé des étudiants – SUMPPS.

- CONSEIL DU SERVICE UNIVERSITAIRE DES LANGUES

Le Conseil d'Administration élit au premier tour, **Mme Caroline ADOU**, représentante des étudiants au Conseil de service du Service universitaires des langues.

- COMMISSION D'ATTRIBUTION DU FSDIE

Le Conseil d'Administration élit au premier tour, **M. Carl CHOQUET** et **Mme Sidonie HAROUET**

BRANCHEREAU représentants des étudiants à la Commission du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives étudiantes (FSDIE).

19. APPROBATION DE TARIFS (APRES EXAMEN PAR LA CPCA)

M. BERNOUSSI souligne que désormais, le renouvellement de la carte multiservices pour les personnels est gratuit. Auparavant, une somme de 10 euros était demandée.

Mme OBLE indique qu'elle a reçu un demandeur d'emploi qui voulait intégrer la formation de l'IAE management des entreprises. Il y a un tarif préférentiel pour les demandeurs d'emploi, 2 300 euros, ce qui est très bien. Cependant, elle n'a pas trouvé de financement possible. La personne n'intégrera donc pas cette formation. **Mme OBLE** le déplore. Il faut véritablement qu'il y ait une prise de conscience par la Région ou par Pôle emploi de l'intérêt pour les demandeurs d'emploi du financement de la formation continue et notamment des formations universitaires.

M. BERNOUSSI répond qu'il ne peut que s'associer à ces propos.

LE PRESIDENT souligne que la gratuité du renouvellement de la carte multiservices pour les personnels correspond à une vraie demande.

Le Conseil d'Administration approuve avec 32 voix pour et 1 voix contre les tarifs détaillés dans le tableau joint en annexe.

POINT 16. APPROBATION DU REVERSEMENT DES RESERVES DU CENTRE DE FORMATION DES APPRENTIS INTER-UNIVERSITES (CFA IU) DES PAYS DE LA LOIRE

M. BERNOUSSI rappelle que l'Université était un organisme gestionnaire d'un CFA qui était un centre interuniversitaires qui incluait les universités de Nantes, du Mans, d'Angers et d'autres partenaires. Pour donner un peu plus d'ampleur à ce CFA et notamment pour associer davantage les entreprises qui emploient les apprentis, il a été décidé d'en faire une association. Les fonds du CFA au moment de cette modification approuvée par le Conseil d'Administration reviennent naturellement à cette nouvelle structure. Ils s'élèvent à 1 300 504, 62 euros. Ce n'était pas des fonds de l'Université.

LE PRESIDENT souligne qu'en toile de fond, il y a les discussions sur les lois de formation qui s'appuient moins sur les Régions que sur les filières. L'Université est souvent sur de l'interfilière et le système fonctionnait bien. Cette réforme resquestionne l'accompagnement des collectivités sur l'apprentissage. C'est vraiment une question majeure d'autant plus que l'Université se bat pour que l'apprentissage ne soit pas apparenté à une voie de garage. A la Roche-sur-Yon, des formations en apprentissage avec Polytech ouvrent. L'apprentissage est un vecteur de réussite.

Mme SAMI considère, au regard de ce qu'a dit **Mme OBLE** à propos de l'aide à des demandeurs d'emplois qui voudraient s'inscrire à l'Université, que la Région aurait pu faire faire cadeau de cette somme à l'Université.

M. POUZAIN considère que l'apprentissage commence à être clairement identifié comme n'étant pas une voie de garage, au moins sur les formations à partir du baccalauréat. L'association qui va gérer pour les trois universités l'apprentissage va avoir l'avantage d'avoir une méthode de gouvernance, un Conseil d'Administration paritaire, ce qui existe déjà dans de nombreuses régions. Si on prend la région parisienne, Sup2000 regroupe une dizaine d'universités et a exactement la même structure. Ça ne pose aucune difficulté. Le transfert de 1,3 million d'euros via la Région à la nouvelle structure ne pose pas de difficultés non plus. Ce qui pose une vraie difficulté, au fur et à mesure que les mois avancent, c'est la réforme de la formation professionnelle du gouvernement actuel. Il y a une incompréhension, y compris de certains organismes patronaux, par rapport à la réforme qui est en cours. Si le gouvernement ne précise pas dans les mois qui viennent son projet qui doit être coconstruit avec tous les acteurs, il y aura une vraie insécurité financière pour les universités, et particulièrement l'Université de Nantes, dans un contexte de sous-financement. Il faut que tous les acteurs du Conseil d'Administration soient bien conscients qu'il y a un enjeu très important sur cette question-là. Sur la question de la formation continue, les acteurs politiques du parti les Républicains qui sont au manette dans un grand nombre de régions ont progressivement diminué depuis leur passage sur un certain nombre de Régions voire annulé les

fonds de la formation continue. Il est expert à la CCN IUT. Les membres de cette commission constatent que tous les IUT de la région parisienne ont perdu les fonds de la formation continue qui n'ont pas pu être compensés par les fonds de l'apprentissage des contrats de professionnalisation. C'est un véritable enjeu.

LE PRESIDENT a évoqué la notion de voie de garage mais ce n'est en aucun cas son sentiment. Cependant, il l'entend encore. Concernant cette concertation autour de la formation professionnelle, la Conférence des Présidents d'Universités s'est battue pour être autour de la table. C'est le Ministère du travail qui lance cette concertation.

M. CHENE souligne l'intérêt des filières en alternance notamment sur le cycle ingénieur. Il s'avère, notamment sur les Ecoles centrales, qu'il y aurait aujourd'hui plus de demandes sur la partie apprentissage que formation initiale, ce qui est quand même un signe. L'apprentissage n'est pas le parent pauvre mais au contraire quelque chose qui est de plus en plus prisé par les étudiants. L'INSA s'est mis à faire des formations en alternance de manière assez massive. Par rapport à la réaction de **Mme OBLE** sur la formation à l'IAE, **M. CHENE** considère qu'il faut travailler sur les financements et l'accompagnement des financements notamment par la Région pour des étudiants qui peuvent passer par Pôle Emploi.

Le Conseil d'Administration approuve avec 33 voix pour le versement de 1 300 504,62 euros à la Région Pays de la Loire correspondant à la part de trésorerie du service à comptabilité distincte (SACD) « CFA inter-Université des Pays de la Loire » arrêtée au 31 décembre 2017 et revenant au CFA FORMASUP des Pays de la Loire. L'arrêté des comptes du SACD, signé de l'agent comptable ou du commissaire aux comptes, devra être transmis à la Région des Pays de la Loire afin de lui permettre d'émettre un titre de recette.

20. RENDU-COMPTÉ DE REMISES GRACIEUSES ET D'ADMISSIONS EN NON-VALEUR

M. BERNOUSSI indique que **LE PRESIDENT** bénéficie d'un certain nombre de délégation qui lui permettent de prendre des décisions dont il rend compte au Conseil d'Administration.

Les remises gracieuses correspondent le plus souvent à des étudiants qui s'inscrivent dans des formations et qui ne peuvent pas payer pour un certain nombre de raisons. Ils demandent une remise gracieuse qui est accordée par **LE PRESIDENT** après avis de l'agent comptable et du Directeur de Composante. La remise gracieuse met fin à la créance.

L'admission en non-valeur correspond au cas d'un créancier qui doit de l'argent. Après des poursuites engagées, l'agent comptable constate qu'il ne peut pas obtenir cette créance. Elle est donc admise en non-valeur mais cela n'empêche pas les poursuites.

21. QUESTIONS DIVERSES

Mme OBLE indique qu'à Pôle emploi ils ont de plus en plus de demandeurs d'emplois qui font des vacances, pas uniquement à l'Université de Nantes, et ils n'arrivent pas à avoir les bulletins de salaire par mois avec le nombre d'heures travaillées et le salaire perçu ou a minima des attestations. Cela génère chez Pôle emploi des rejets et des réclamations d'indues. Ça devient une situation qui est intolérable, d'abord pour les demandeurs d'emplois et également pour les collègues de l'indemnisation qui sont obligés d'aller sur chaque dossier parce que le système rejette les paiements.

M. BERNOUSSI répond qu'un vacataire n'est normalement pas demandeur d'emploi. Il souhaite une liste des personnes concernées.

Mme OBLE répond qu'ils peuvent avoir un emploi principal et notamment être en autoentreprise. Ils sont financés par Pôle emploi dans le cadre de cette autoentreprise. Les vacances sont aussi à déclarer pour qu'il y ait le calcul du complément d'indemnisation. Ils utilisent les droits à indemnisation pour les accompagner à la création d'entreprise.

M. BAIS précise que ce n'est pas aussi simple parce que les saisies se font dans les Composantes. Il y a parfois des décalages importants. Il va falloir rappeler la règle de saisie au plus près du fait générateur.

Mme OBLE indique qu'avec le Rectorat, ça marche très bien. Il suffit de communiquer des attestations qui précisent le nombre d'heures travaillées dans le mois et le salaire perçu.

Mme DRONNEAU indique que l'Université est obligatoirement en décalage au niveau du calendrier paye concernant les heures. Les heures déclarées à Pôle emploi ne correspondent pas au mois où elles ont été réalisées. L'attestation ne peut être remplie que quand les heures ont été réellement payées. Il y aura forcément ce décalage, même avec la meilleure volonté du monde des gestionnaires. De plus, la saisie des heures et la demande de paiement peuvent aussi être en décalage par rapport à la réalité des heures faites. 2 à 3 mois sont parfois cumulés. Le pire, c'est lors du passage d'un exercice à l'autre. Il faut une vigilance particulière sur ces personnels-là dans les Composantes pour leur permettre d'être payés le plus vite possible afin qu'ils aient des déclarations au plus près de la réalité.

LE PRÉSIDENT lève la séance à 13h00.



LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ
Olivier LABOUX